



REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION
PROVINCE DU WADI FIRA
DEPARTEMENT DE DAR TAMA
SOUS-PREFECTURE DE KOLONGA
CANTON MARAONE

UNITE – TRAVAIL – PROGRES

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU CANTON MARAONE



Période 2022 à 2026

Elaboré par la population du canton Maraoné

Avec l'accompagnement technique du Consortium BCI – ALTAKHADOUM et
L'appui Financier du Programme Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

(SAN 11^{ème} FED)

Juin 2022

Outil 8 : Procès-verbal de délibération du CDA du département




Session de validation du PDL du canton de Maraoné

En date de 15/ 15/ 2022

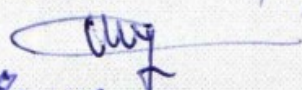
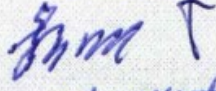
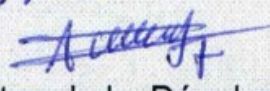
La session de validation du PDL par le CTD représentant le Comité Dépar s'est tenue le 15/ 15/ 2022

Les membres dont les noms sont repris ci-dessous ont participé à la ses présidée par Monsieur MANSOUR ABDOULAYE NASSIR : Secré Département

Pour les services techniques : nom et fonction

1. *Aboukar Abdoulaye Issaka - I WENUC* 
2. *Aboum Ibrahim Abdoulaye UCA* 
3. *Habib Ahmad Hachant Elevoze* 

Pour les organisations paysannes et la société civile :

1. *Houssou Abdoulaye D'amin* 
2. *Souleymane Ibrahim* 
3. *Ahmed Idriss Ahmad* 

Le CTD a reçu et interrogé le Comité Cantonal de Développement (CC Maraoné représenté par les personnes suivantes : nom et fonction

1. *Hawaïe Ibrahim*
2. *yaya Hatoray*
3. *Ibrahim Djimet*
4. *yaya Issouil*

« Le Comité Technique Départemental (CTD), après examen du document par le CCD, après avoir entendu la présentation du PDL par CCD et après derniers, formule les résultats suivants de sa délibération. Dans l'ensemble et apprécie l'importance du travail de concertation accompli à la base en matière de sensibilisation des communautés sur leur développement, de diagnostic locale par les populations et les différentes structures qui ont pris part à l'élaboration du PDL du canton de : Maraoné

Le CTD, sur base de la grille de notation globale a attribué la note totale de cette base, il atteste que le travail accompli pour l'élaboration du PDL du canton est :

Décision du CDA : validation sans réserves

Sur base des avis de ses membres, le CDA représenté par le CTD, val sans réserve, le PDL soumis et présenté par la population du canton M autorise la diffusion du PDL en vue de la réalisation des projets sur les sit

Pour Le CDA

(Nom, fonction et signature des membres ayant participé à la séance

Nom et prénoms,	fonction
Hausou Abdoulaye Ousse	Président
Souleymane Brohi'n	Représentant culture
Abdou Abdoulaye	Membre CDA
Adou Brohi'n	- II - CDA
Habib Ahmad Mohamed	- II - CDA
Ayoub Idriss Ahmad	- II - CDA
Haw	

Table de matières

Liste de tableaux, cartes, figures	Erreur ! Signet non défini.
Liste des Abréviations	v
Introduction :	1
I. Généralités sur le canton :	4
1.1. Milieu physique :	4
1.1.1. Localisation géographique :	4
1.1.2. Caractéristiques physiques :	4
1.1.2.1. Relief :	4
1.1.2.2. Climat :	4
1.1.2.3. Hydrographie :	5
1.1.3. Les ressources naturelles :	5
1.1.3.1. Sols :	5
1.1.3.2. Végétation et Flore :	6
1.1.3.3. Faune :	8
1.2 Milieu humain :	9
1.2.1. Historique du canton :	9
1.2.2. Caractéristiques démographiques :	9
Source : Al- Takhadoum.....	10
1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle :	10
1.2.4. Organisations modernes :	12
1.2.5. Les intervenants :	13
1.3.4 Les infrastructures :	13
1.3. Activités économiques :	1
1.3.1. Agriculture :	1
1.3.5 Élevage :	1
1.3.6 Pêche :	2
1.3.7 Commerce :	2
1.3.5 Artisanat :	2
1.3.6 Autres activités :	2
II. Diagnostic participatif du canton et options de développement par domaine	4
2.1. Agriculture, Elevage, pêche	4
2.1.1 Résultats du diagnostic	4
2.3.1 Les axes prioritaires de développement	5
2.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	6

2.2.1 Résultats du diagnostic	6
2.3.2 Les axes prioritaires de développement	7
2.3. Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)..	8
2.3.1 Résultats du diagnostic	8
2.3.2 Les axes prioritaires de développement	9
2.4. Santé-Eau potable-Assainissement.....	10
2.4.2 Les axes prioritaires de développement	11
2.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport :	12
2.5.1. Résultats du diagnostic :	12
2.5.2. Les axes prioritaires de développement	13
2.6. Affaires sociales-Genre	14
2.6.1. Résultats du diagnostic.....	14
2.6.2. Les axes prioritaires de développement	15
2.7. Gouvernance-Sécurité-Paix (y compris gouvernance au sein des organisations) :	16
2.7.1. Résultats du diagnostic :	16
2.7.2. Les axes prioritaires de développement :	17
III. Sommaire des grands axes de développement des différents domaines.....	18
IV. Projets de développement sur la durée du plan	19
V. MECANISME DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DU PDL.....	25
Mécanisme de mise en œuvre des actions	25
❖ Rôles et responsabilité des principaux acteurs :	26
❖ Stratégie de pilotage et de suivi du programme.....	27
❖ Stratégie de suivi	27
❖ Diffusion du Plan de Développement Local.....	28
5.3 Planning annuel de travail.....	29
Conclusion.....	35

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADC	Association de Développement Cantonale
AG	Assemblée Générale
AGR	Activités Génératrice des Revenus
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APE	Association des Parents d'Élèves
ATPDI	Association Tchadienne pour la Promotion du Développement Intégré
BCI	Bureau Consult International
CCD	Comité de Cantonal de Développement
CEG	Collège d'Enseignement Général
COGES	Comité de Gestion du centre de Santé
COSAN	Comité se Santé
CPA	Comité Provincial d'Action
CRS	Conservation et Restauration des Sols
CT	Commission Thématique
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DRS	Défense de Restauration des sols
FED	Fonds Européens de Développement
FOBDAL	Fédération des Organisation de Base pour Développement Al-Takhadoum
GM	Grand Marché
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
IST	infection Sexuellement Transmissible
ODV	Organisation de Développement du Village
ONG	Organisation Non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASAP- WaFO	Projet d'Appui à la Structuration- Animation et à la Planification Locale dans les Provinces de Wadi- Fira et Ouaddaï
PASTOR	Projet d'Appui à la Transhumance
PDL	Plan de Développement Local
PM	Petit Marché
PROSSAN	Projet d'amélioration des soins de santé Primaire et Nutritionnelle dans le District sanitaire de Guereda
RAF	Responsable chargé d'Animation et de Formation
SAN	Programme Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SECADEV	Secours Catholique de Développement
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
UGDV	Union des Groupements de Développement des Villages
UNA	Unité Nutritionnelle Ambulatoire
UNS	Unité Nutritionnelle Supplémentaire
VIH	Virus d'Immuno déficience Humaine

INTRODUCTION :

Pour un redressement efficace face aux catastrophes naturelles qui sévissent dans la Province de Wadi – Fira, précisément dans le Département de Dar Tama, la nouvelle politique de l'Etat tchadien et ses partenaires au développement, vise à appuyer les communautés rurales à prendre leur destin en main et s'engager résolument dans le processus d'adaptation d'une stratégie de développement de leur canton.

La loi N°033/PR/2006 offre une opportunité aux collectivités locales d'élaborer leur plan de développement à l'échelle canton et village.

Après la conférence nationale souveraine de 1993, une émergence dans la prise de décisions des communautés à adapter une orientation à la réalisation des Plans de Développement locaux (PDL) qui répondront aux aspirations des communautés. Une stratégie de développement local basée sur une analyse cohérente des problèmes avec des propositions de solutions réalistes et réalisables dans les différents domaines : sécurité alimentaire (agriculture et élevage), santé et nutrition, éducation-jeunesse-sport, environnement et gestion des ressources naturelles ; affaires sociales et genres ; économie et infrastructures ; gouvernance locale et paix.

Cette logique permet aussi aux partenaires en développement de venir en appui à l'Etat tchadien afin de mieux cerner les obstacles qui entravent le développement à la base.

L'Union européenne, dans le cadre d'une coopération bilatérale avec son partenaire le Tchad, offre dans son Programme Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, une opportunité d'appui financier à l'élaboration des plans de développement(PDL) dans le département de Dar Tama, province de Wadi Fira. 20 cantons sont concernés par ce Projet d'Appui à la Structuration, l'Animation et à la Planification locale dans les Provinces de Wadi-Fira et du Ouaddaï (PASAP-WaFO).

Le PDL est considéré comme un fil conducteur sinon une feuille de route pour une communauté cantonale. Il facilitera la responsabilisation des communautés et la recherche de financement auprès des partenaires pour la mise en œuvre des projets qui y sont planifiés.

Les Organisations Non Gouvernementales(ONG) et de développement intervenant dans le canton peuvent le consulter car le PDL constitue la ligne directrice de l'ensemble des actions et activités pour le développement harmonieux et laborieux d'un canton.

Le Programme Sécurité Alimentaire et nutritionnel ((SAN), par le biais de sa composante gouvernance locale a voulu appuyer le canton Maraoné à disposer de son PDL. Un document qui respecte les processus conformes retenus dans le canevas du guide harmonisé d'élaboration d'un plan de développement local.

Il convient avant tout de structurer les acteurs locaux, les animer à assurer une planification cohérente, réaliste et pérenne prenant en compte toutes les ententes des différentes communautés qui habitent le canton Maraoné.

Méthodologie d'élaboration du PDL de Maraoné :

I. PHASE DE PREPARATION :

1.1. Atelier cantonal d'information et de sensibilisation du 14/04/2022 :

Une fois déployée sur le terrain du canton Maraoné, La première démarche de l'équipe des animateurs de PASAP-WaFO de l'Antenne de Guéréda, consiste à des prises de contact avec les autorités administratives et traditionnelles, les leaders, les services déconcentrés de l'Etat et autres personnes ressources pour le besoin de la cause, qui n'est autre que l'enclenchement du processus d'un plan de développement du canton.

Les campagnes d'information, de sensibilisation, d'animation de proximité à travers chaque village du canton ont été menées, pour susciter l'adhésion de la population du canton et leur participation massive, de manière assidue dans le processus d'élaboration de leur PDL. Les collectes de données relatives à l'étude du milieu ont été faites.

Les animateurs ont procédé pendant leurs campagnes à mettre en place des grappes de villages à la suite des Assemblées dans des villages. Au cours de ces Ateliers supra- villages, les problèmes qui entravent le développement du canton à travers chaque grappe des villages sont recensés.

Il est à noter que, dans chaque grappe des villages, les délégués thématiques ont été désignés par domaine (agriculture ; élevage ; santé et Nutrition ; éducation, environnement etc.). Il faut aussi retenir que durant cette campagne, les dates pour les ateliers et les assemblées générales ont été fixées et les lieux où doivent se dérouler ces ateliers sont retenus.

1.2. Atelier de lancement officiel du processus d'élaboration du PDL :

Une Atelier de ***lancement officiel*** s'est déroulé le **26/05/2022 à Kekerké** chef lieu du canton Maraoné. Il se dégage lors cet Atelier, une adhésion massive de la population au processus d'élaboration du PDL du canton. Plusieurs structures locales de planification ont été mises en place pour conduire et suivre le déroulement du processus d'élaboration du PDL dans son évolution jusqu'à sa validation et sa mise en œuvre. Ce sont : l'Organisation de développement villageois (ODV) ; l'Union de Développement des Groupes de Villages (UDGV) dans les grappes des villages, l'Association de Développement du Canton (ADC) avec sa structure d'exécution le Comité Cantonal de Développement (CCD), la Commission Thématique(CT).

Aussi, un binôme d'animateurs locaux est choisi à l'unanimité par les participants lors de l'atelier de lancement officiel du canton, pour jouer un rôle actif et itératif dans le déroulement du processus d'élaboration de leur PDL.

Il faut souligner que lors de ces Assises, les fiches de diagnostic par domaine ont été distribuées aux représentants des villages en vue de préparer les Ateliers de diagnostic participatif au niveau des grappes de villages.

II. PHASE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF CANTONAL(DPC) :

Avant la phase de DPC, les Assemblées Générales de diagnostic ont été organisées dans les grappes respectives du canton :

- Le mardi 31/05/2022 : diagnostic participatif au niveau grappe de village de karka ;
- Le jeudi 02/06/2022 : diagnostic participatif au niveau de grappe de villages de Kekerké ;
- Le vendredi 03/06/2022 : diagnostic participatif de grappe de villages de Kourdoufal.

Toutes ces activités de diagnostic participatif ont permis aux acteurs locaux engagés dans le processus ; de mieux identifier les problèmes, les causes et les conséquences et chercher ensemble, des solutions idoines et durables à travers les potentialités et les atouts qui se trouvent dans le canton d'une part, et d'autre part recherché l'appui des partenaires extérieurs.

2.1. Atelier cantonal de diagnostic :

L'Assemblée Générale de ***Diagnostic Participatif Cantonale*** a été tenue le **09 juin 2022** à Kekerké ; les groupes thématiques représentants les grappes de villages, les membres des UDGV, l'ADC, les chefs des services déconcentrés de l'Etat, les leaders locaux, une grande partie de la communauté du canton, y ont pris part massivement.

Cette Assemblée Générale de diagnostic participatif a permis aux acteurs concernés de discuter et d'analyser les données collectées pendant les Ateliers organisés dans des grappes de villages. Durant les travaux, les techniciens du service déconcentré de l'Etat ont donné des orientations aux participants sur les solutions aux problèmes. Les potentialités, les atouts qui

existent dans le canton et qu'il serait nécessaire de les mettre en évidence, pour servir au développement du canton Maraoné.

III. PHASE PLANIFICATION :

- La phase de **planification** a été caractérisée par les travaux en commissions thématiques (CT) qui ont regroupé techniciens et représentants de la population par domaine d'intervention. Les données collectées lors des précédentes rencontres ont été analysées et traitées avec beaucoup de professionnalismes. Une planification sans ambigüité et cohérente est assurée.
- Ensuite **un atelier cantonal de formulation des projets** a été organisé afin de retenir les orientations évidentes retenues, susceptibles pour développement de la localité le **14/06/2022**.
- **Un atelier cantonal de priorisation**, permettant de déterminer les axes prioritaires de développement du Canton et d'adoption de l'ébauche du PDL a été organisés à Kékerké le **18/06/2022**.
- Par la suite, l'équipe du consortium BCI/AL TAKHADOUM ainsi que la Commission de Rédaction du PDL(CRPDL) ont rédigé le PDL en respectant les priorités établies lors des différentes phases.

IV. PHASE DE VALIDATION ET DE DIFFUSION DU PDL :

En prélude de la validation départementale, l'équipe du projet a organisé avec les membres du bureau exécutif de l'ADC une AG de validation cantonale. Cette activité est déroulée au chef lieu du canton Kékerké le 05 novembre 2022. Les participants se sont appesanties sur les déroulements des activités, l'historique du canton, les problèmes majeurs par domaine (agriculture, élevage, éducation, santé et nutrition, environnement et gestion des ressources naturelles, affaires sociales et genre, économie et infrastructures, gouvernance locale et paix, jeunesse et sport) dans le canton. Ils ont revu les projets retenus. C'est ainsi qu'ils ont réorientés certains projets.

- Pendant la phase de validation et de diffusion, le document de PDL a été finalisé et soumis par le CCD au CDA du Dar Tama pour validation. La session de validation a eu lieu le... Le CCD a présenté et défendu son PDL qui a été validé par le CDA et autorisé à être diffusé.

V. PHASE DE MISE EN ŒUVRE :

La mise en œuvre du document PDL relève du ressort des dignes fils du canton en priorité, la mobilisation des ressources pour la réalisation des projets retenus, la recherche des partenaires et autres bailleurs de fonds, le planning et la conduite des activités, les orientations des projets dans les villages priorités est la responsabilité de l'ADC, CCD, les UDGV ainsi que la communauté bénéficiaire. Chaque ressortissant du canton Maraoné doit mettre la main dans la pâte, c'est-à-dire apporté sa contribution si modeste soit-elle, pour l'amorce de développement socio- économique du canton.

I. GÉNÉRALITÉS SUR LE CANTON :

1.1. MILIEU PHYSIQUE :

1.1.1. Localisation géographique :

Le **canton Maraoné** est situé dans la Province du Wadi Fira, Département du Dar Tama et Sous-préfecture de Kolonga. Il est limité au Nord par le canton Troa, au Sud par le canton Kolonga, à l'Est par le canton Coursigué Sud et à l'Ouest par les cantons : Aboucharib et Matadjana. Il est à environ 80 km de Guéréda chef-lieu du Département. Le canton compte 32 villages.

1.1.2. Caractéristiques physiques :

1.1.2.1. Relief :

Le relief du canton est très accidenté et caractérisé par les collines.

Au Nord il y a la colline Sabouka, Gossa, Erguilé, Daranga, Abdoudi

Au Sud il y a Abdouré, Tiguil, Aroukoulé, Tougour, Tangarou

A l'Est il y a Maraoné, Waya-Waya, Karka, Gargaga, Bassoum ; Yaga-Yaga

Et l'Ouest Moudjiré, Himerga, Simalfil, Yare, Soufourou....

1.1.2.2. Climat :

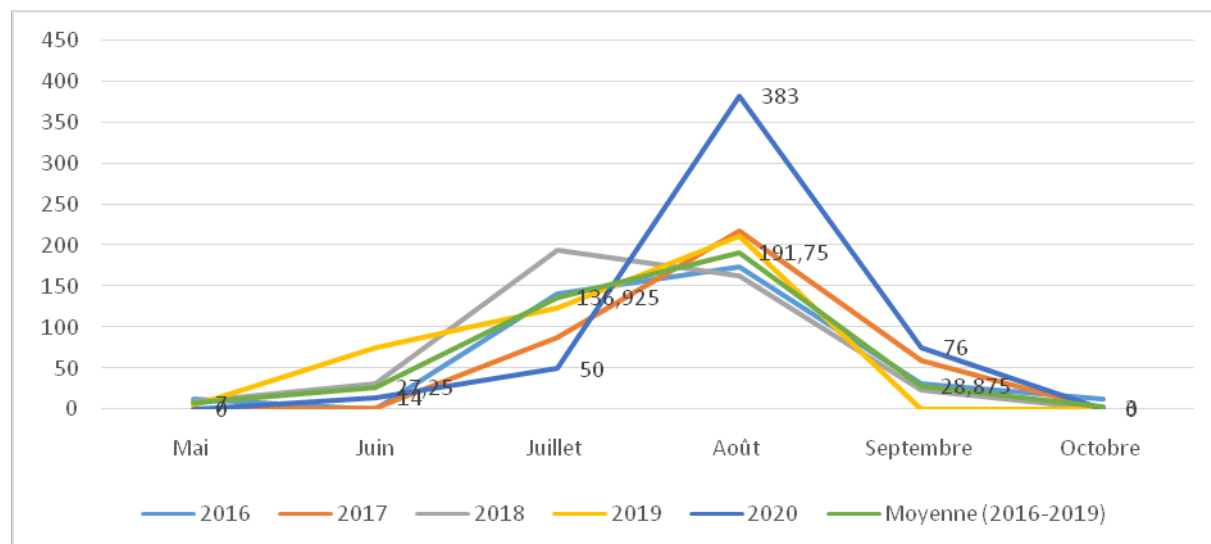
Le climat du canton Maraoné, est du type sahélien avec deux saisons dont une saison sèche (8 mois) qui va d'octobre à juin et une saison de pluie qui va de juillet à octobre (4 mois). Le type du vent c'est de l'harmattan qui souffle de novembre à avril et se lève du secteur Nord-est vers le Sud-ouest. C'est un vent qui soulève de la poussière et du sable, qui dessèche la nature. La mousson est un vent qui souffle de secteur Sud- Ouest vers le Nord- Est. La mousson se manifeste de mai à septembre et entraîne avec elle, la saison des pluies.

La température moyenne est comprise entre 8° et 27°C. Mais le mois le plus chaud est le mois de mai avec une température varie entre 27° et 40°C. Les précipitations annuelles varient entre 250 mm à 550mm.

C/) La pluviométrie

La pluviométrie de cette dernière décennie est très faible et mal répartie. Selon les témoignages des producteurs qui s'inquiètent du changement climatique de ces dernières décennies car la pluviométrie ne favorise pas aux cultures de boucler leur cycle de production.

Graphique : Diagramme pluviométrique de la zone de Guéréda (2016-2020)



Le cumul pluviométrique enregistré (523mm) montre une année plus pluvieuse que les 4 précédentes années (2016, 2017, 2018 et 2019) avec un excédent pluviométrique de 128 mm par rapport à la moyenne qui est de 395 mm. Notons que l'augmentation du cumul annuel est due essentiellement aux mois d'août et de septembre qui ont enregistrés des pics pluviométriques importants respectivement de 383 mm soit 73% du total enregistré et de 76 mm soit 14,5% du total. Les mois d'Août et de Septembre comptent 77,5% des quantités de pluies. Cela dénote une répartition très inégale de la pluie d'autant plus que la campagne agricole 2020-2021 a démarré en Juin et qu'avant le mois d'août un déficit pluviométrique est enregistré avec un total de seulement 64 mm (de juin à juillet) par rapport à la moyenne des quatre précédentes années qui se chiffre à 171mm (mai à juillet).

Source à l'équipe d'ANADER de Guéréda.

1.1.2.3. Hydrographie :

Le réseau hydrographique du canton est caractérisé par la présence des ouadis dont ouaddi Kadja, Toua, Mourra, Barenguét, Karka, Touré, Waya-Waya, Koumougoulé, Djaraone, Aora, Omé et ouaddi Daringa qui coulent de l'Est à l'Ouest.

La profondeur de la nappe phréatique varie par endroit. Dans certains endroits la nappe phréatique est peu profonde et d'autres profonde. Cela varie 3 à 12 m de profondeur. La plupart de la population prend l'eau de consommation à partir des puisards creusés dans les lits ou aux abords des ouadis.

Dans ces ouadis, les sols sont propices pour les cultures. La population pratique les cultures pluviales et maraîchères ; les éleveurs font des puisards pour abreuver leur bétail.

1.1.3. Les ressources naturelles :

1.1.3.1. Sols :

Un regard pédologique du canton permet de découvrir les sols : sablonneux, limoneux et limono- argileux, ferrugineux et les sols gravillonnés.

Les sablonneux sont peu fertiles mais permettent à la population de pratiquer les cultures suivantes : mil, arachide, sesame, sorgho. Ils couvrent une grande partie du canton.

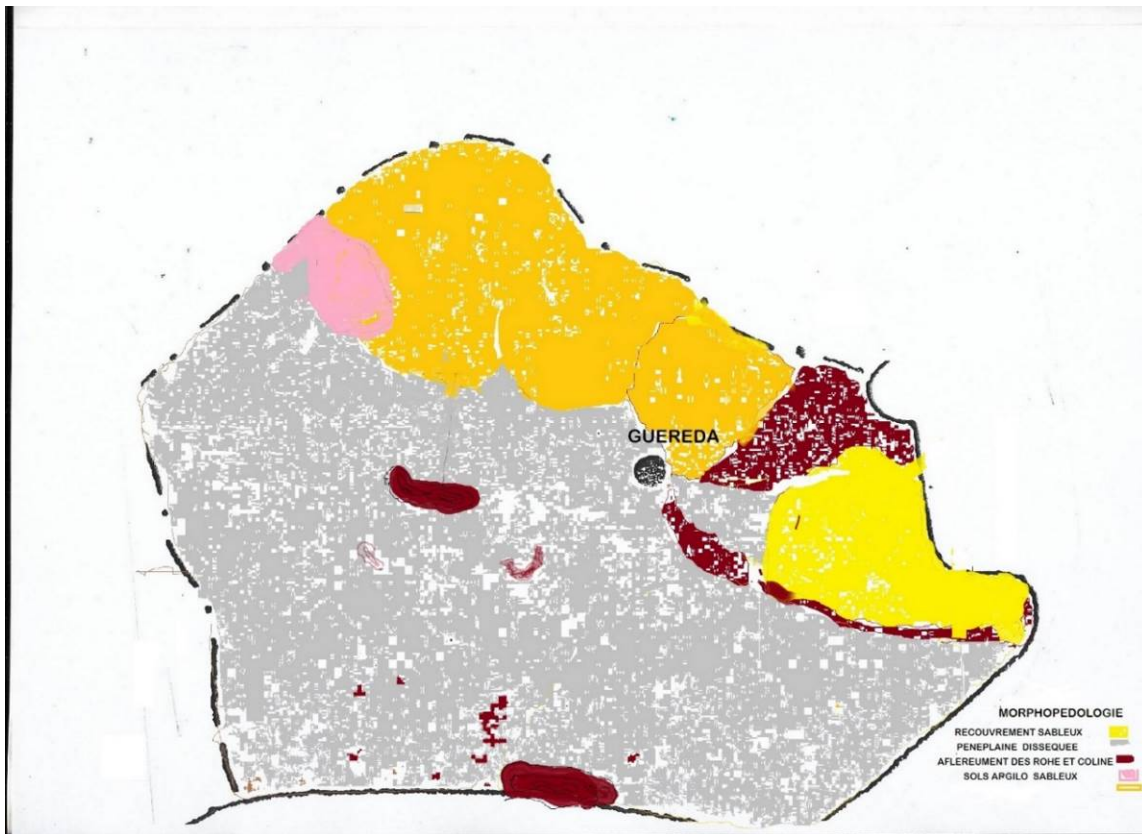
Les limoneux et limono- argileux sont les sols qu'on trouve aux abords des ouadis et qui constituent une bonne zone des cultures maraîchères puisqu'il sont temporairement inondés.

Les sols ferrugineux par endroit, servent pour le pâturage du bétail.

Il y a aussi les sols gravillonnés où le phénomène d'érosion est vraiment accentué. Il est souhaitable que les actions de récupération des sols tels que les réalisations des ouvrages antiérosifs tels que ; les diguettes, les digues filtrantes, les seuils d'épandage et les cordons pierreux s'avèrent d'une nécessité absolue.

Selon la population du canton, les sols sont assez fertiles mais les paysans sont confrontés à plusieurs problèmes notamment l'insuffisance des matériels agricoles modernes, des produits phytosanitaires et des intrants et semences améliorées précoces, les techniques sur les itinéraires de cultures, le stockage et la conservation des produits dans les greniers communautaires ou magasin. Le système agricole dans le canton Maraoné reste traditionnel et ne permet pas à la population de faire face à l'insécurité alimentaire, par les récoltes des céréales et autres denrées.

Carte1 : carte pédologique du département du Dar Tama



1.1.3.2. Végétation et Flore :

La végétation du canton Maraoné est caractérisée par la présence des essences ligneuses arbustives dont pour la plupart : les salvadora persica(chaw en arabe) en grande majorité, les calotropus procera(ouchar) et les épineux (acacia sp).

Le canton regorge des potentialités importantes, des savanes arborées en îlots tout au long des ouadis et des savanes clairsemées associées aux collines. Les essences forestières prédominantes sont : Acacia Albida (Haraze), Acacia sénégal (Kitir abiat), Acacia Seyal (Talha), Tamarindus indica (Ardeb), Balanites Aegyptiaca (Hadjilid), Celtis integrifolia (alla) ; Diospyros mespiliformis (Djokhan), Anogeissus leocarpus (Sahab), Prosopis africana (guirli), Myragina inermis (Angato), Combretum glutinosum (Habil), calotropus procera(ouchar) salvadora persica(chaw), zyziphus sp(nabak), merua crassifolia (kourmout), bauhinia rufescens(koulkoul) acacia mellifera (kittir azarak), Sclerocaria bierra (Himmet).

Il y a des espèces ligneuses et herbacées tels que : cassia thora (amkawal), cassia occidentalis(quinquélibat), cassia italica(torr azarak), sportium hastata(chaalope), sportium pirotechnica, ipomea carnea(Awir), tribulus terrestra(amdiressé), Aristida mutabilus(Kreb kamdala), chenchrus biflorus(lissek), panicum laetum(Kreb) ; schenfeldia sp(abounfelité), cympopogon sp(Mahareb), le bracharia ramosa, le cissus triangularis (Siite), etc.

Cette végétation est menacée par les actions naturelles telles que l'érosion hydrique et éolienne ainsi les actions anthropiques.

Végétation exotique (importé) :

Les plantations des espèces exotiques dans le canton sont composées en majorité des arbres fruitiers destinés à la consommation au niveau de ménages. Ces plantes se trouvent aux alentours des habitations. Les espèces les plus utilisées sont : le Prosopis juliflora (sesabane), Acacia albida (Haraze). D'autres espèces exotiques sont plantées par quelques familles comme arbres ombrageux, et d'autres fruitiers dans les jardins comme : Azadirachta indica (neem) et les manguiers, les goyaviers, les papayers, les citronniers, les dattiers, les grenadiers sont

plantés dans les vergers aux abords des ouadis et constituent une source de revenus pour les propriétaires de ces exploitations.

La production fruitière peut permettre aux producteurs de satisfaire les besoins dans des ménages mais le canton est quasiment enclavé. Les producteurs malheureusement ne cherchent d'autres alternatives. Ils laissent parfois les produits périr.

N.B. : Cette végétation éprouve un grand problème de déboisement par la population qui se caractérise par la coupe abusive des bois verts pour diverses raisons : le bois de chauffe, la clôture des champs contre la divagation des animaux, la construction des maisons ou pour la vente.



Photo : verger avec les palmiers dattiers, les manguiers et les agrumes aux abords des ouadis

Noms en arabe	Noms en tama	Noms scientifiques
Kitir azarak	Immini	Acacia méllifera
Arad	Faskoun	Entada africana
Mikhet	Tabit	Boscia senegalensis
Hadjilidj	Hounout	Balanites aegyptiaca
Garat	Biti	Acacia nilotica
Haraz	Itong	Acacia albida
Nabak	Kaiguit	Ziziphus mauritiana
Korno	Kouroum	Zyziphus spina-christi
Kitir abiat	Téyit	Acacia senegal
	Kouk	Ifik
	Djimmez	Minmino
	Djokhan	Erit
	Ardep	bot
	Darot	Bikilé
	Babanous	warwar
	Tum-tum	Tumtub
	Koulkoul	Agoum
	Gafal	Moloul
	Neem	Neem
	Himet	karat
	Khibech	Amolmol
	Habil	Habil
	Mordo	Amagnoug
		Ourtoung
	Kabayna	Babakoulout
	Aboungawiya	Irong
Aboundourou	Wilit	Gardenia ternifolia
Chadartal marfayin	Hayouwa dom	Mimosa pigra
Khach- khacha	Ekeling keling	Cassia sibiriana
	kharoub	Togolong
	Nabagal- fil	Ngoragormot
		Ziziphus macronata

Carte2 : carte les types de végétation dans le département de Dar Tama



1.1.3.3. Faune :

Selon les témoignages des vieillards du canton, au temps jadis, le canton Maraoné était riche en ressources fauniques mais elles avaient disparues sous l'effet de la pression démographique, la dégradation du couvert végétal l'avancée du désert, les détonations des armes à feu et le braconnage. Il y a aussi l'assèchement des eaux de surface.

De nos jours, les quelques espèces qu'on y trouve sont les petits gibiers tels que : les gazelles, les lièvres, les écureuils, les varans, les fourmilliers, hyènes, chacals, singes, phacochères, les pintades, les lièvres, les mouflons à manchette, les biches- cochon etc.

1.2 MILIEU HUMAIN :

1.2.1. Historique du canton :

De par son histoire, le canton était un aguidat où régnait le 1^{er} Aguid Idriss pendant plus de 50 ans, ensuite relayé par son fils Bahar Idriss qui à son tour avait régné pendant 38 ans. De nos jours monsieur ISMAT ISSAKH IDRIS est nommé par le Décret N°1609/PR/PM/MASTSP/2014 du 16/12/2014 comme Chef de Canton Maraoné.

Le Chef de canton Maraoné a un représentant qui est aussi appelé Magdoum. Il s'agit du Magdoum Ousman Djima. Le chef-lieu du canton est Kekerké. Le canton Maraoné compte au total 32 villages.

1.2.2. Caractéristiques démographiques :

Le canton Maraoné fait partie des 20 cantons du Sultanat de Dar Tama. Il est en grande partie peuplé des autochtones Tama. Le canton Maraoné avaient accueilli beaucoup des populations des autres contrées notamment les mimis, les arabes, les zakhawas et les goranes à la recherche des terres fertiles et de pâturage pour leur bétail ; d'autres pour développer les petits commerces dans des marchés hebdomadaires.

Le Canton Maraoné dénombre provisoirement 34 **villages** pour une population estimée 25.601 à habitants dans 4.145 ménages.

N°	Nom du Village	Nbre de ménages	Population par sexe			Nombre des enfants à l'âge scolaire		
			H	F	T	G	F	T
1	Kekerké	148	179	286	465	172	198	370
2	Kourdoufal	112	130	197	327	164	187	351
3	Karka	387	476	743	1219	749	853	1602
4	Ebré	72	87	134	221	106	136	242
5	Maraoné	127	142	214	356	144	187	331
6	Eya	137	167	189	356	207	238	445
7	Erdingué	92	102	158	260	112	138	250
8	Mourra Goz	80	107	149	256	114	139	253
9	Mourra Hadjar	95	105	153	258	122	146	268
10	Waya Waya	173	204	286	490	289	358	647
11	Djaraoné	108	137	185	322	158	193	351
12	Moussiné	113	149	197	346	178	204	382
13	Maoné	118	168	211	379	183	212	395
14	Afita	117	158	186	344	220	120	340
15	Roukoun Arba	150	150	300	750	197	218	415
16	Aoura	138	178	219	397	212	249	461
17	Moudjiri	157	198	247	445	215	273	488
18	Emerga 1	187	248	293	541	236	294	530
19	Emerga 2	123	148	176	324	183	241	424
20	Touma	92	112	144	256	143	178	321
21	Gossa Ebiré	65	78	94	172	87	109	196
22	Sabouka	78	91	115	206	119	138	257
23	Maoné1	112	142	173	315	176	197	373
24	Maoné 2	92	101	124	225	142	163	305

25	Alilingué	118	143	178	321	158	183	341
26	kressiné	74	97	118	215	112	153	265
27	Moussiné	97	107	126	233	142	168	310
28	Kitiré	119	152	173	325	186	213	399
29	Gokoumé	124	158	197	355	147	183	330
30	Maguiné	98	112	148	260	138	177	315
31	Belneguét	116	142	164	306	158	182	340
32	Wiwiné	128	168	192	360	175	198	373
33	Sounkouré	87	114	143	257	157	189	346
34	Oué	111	152	168	320	189	214	403
	Total	4145	5102	6780	12182	6190	7229	13419
	Totaux	25601						

Source : Al- Takhadoum

1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle :

Le canton est organisé selon le mode traditionnel et dirigé par le chef de canton. Il a son représentant appelé « Magdoum » qui peut gérer les affaires courantes pendant son absence.

Le chef de canton est placé comme le collaborateur de l'administration qui assure le lien entre l'administration et les administrés. Il règle les conflits qui surgissent entre les communautés et exhorte la population sur la cohésion sociale. Il est le garant du maintien de l'unité et de la fraternité entre les populations de son canton et des cantons voisins.

Il est donc une autorité administrative et morale dans sa circonscription. Les jugements se font au palais en présence des notables et des goudiers. Ces derniers sont sous l'autorité du chef de canton ou de son représentant. Les goudiers sont des gardes qui assurent la sécurité du palais et du canton. Ils se déplacent à dos de cheval ou à moto pour mettre de l'ordre et la quiétude dans le canton. Ils sont chargés de faire exécuter les décisions prises par le chef de canton.

Le canton est structuré en village où l'organigramme est fait comme suit : les chefs de villages sont appelés des **IMAMS** qui travaillent en collaboration avec le chef de canton ou son représentant et avec les appuis de ses notables. Les chefs de villages sont nommés par le chef de canton par suite d'une décision cantonale. Il y a d'autres personnes qui sont appelées chefs de terres ou en patois « **WARNANG** ». Ces dernières sont désignées par la communauté du village avec l'approbation du Chef de canton. Ils ont pour tâche de prendre les aumônes en nature pour le chef de canton qui, qui par la suite les partagera aux couches vulnérables du canton.

L'habitat est de type traditionnel et semi- moderne. Les maisons et les cases sont construites en terre battue dont le toit est couvert de pailles. Il existe aussi des maisons construites en matériaux durables (briques cuites, ciment et tôles...)

Sur le plan culturel le canton dispose d'une organisation de la jeunesse dirigée par un chef de jeune appelé « BALOUNOU TARAK » et d'une représentante des femmes appelée « IRING DOUD » (chouchié) qui est la porte-parole de toutes les femmes du canton. On note aussi Mering Doud qui est une représentante des jeunes filles du canton chargée de mobilisation pour les organisations sociales et autres événements. Les trois sont nommés par le chef de canton selon plusieurs critères dont : la sagesse, la capacité de mobilisation, la notoriété, une bonne connaissance de la culture du canton et l'éthique. Ces trois responsables sont généralement sollicités pour des manifestations culturelles de fin de l'année après la récolte, les mariages, les fêtes traditionnelles et religieuses.

La population de ce canton est de confession religieuse musulmane.

La culture des Tama est basée sur les us et coutumes, la religion. On note l'existence des danses traditionnelles « AL-KASS », « TESSA », « ARBA-A », « TEWELA », « BAILEM » « RIGOGA », « YAMETA », « Djouré », « Gnougou », « Beleme » lors des cérémonies à

l'occasion des différentes fêtes, telle que l'installation d'un chef de canton. Il existe aussi d'autres danses dites « modernes » tchadiennes, soudanaises et congolaises...

Les cérémonies religieuses se déroulent sous la responsabilité des chefs religieux qui sont des imams. Ils ont aussi la responsabilité d'organiser des grandes prières pour implorer Dieu en cas de catastrophes naturelles ou autres situations désastreuses que subissent les habitants du canton.

Les fêtes les plus importantes dans le canton sont :

- ❖ La fête marquant la fin du mois de ramadan ;
- ❖ La fête de la tabaski ou fête de mouton ;
- ❖ La fête marquant la naissance du Prophète Mohamed ou Maouloud ;
- ❖ Téréré est la fête de feu
- ❖ Le jour de vendredi est considéré comme un jour de fête

Ces fêtes sont des véritables occasions de réjouissance populaire et des retrouvailles familiales même les ressortissants du canton qui vivent ailleurs reviennent pour le célébrer en famille.

Mariage

Dans la culture Tama, le mariage se fait de manière suivante. Au commencement, le choix opéré par le jeune homme ou par la famille de l'épouse. D'abord, le jeune homme surveille la fille dans tous ses mouvements et déplacements et s'il désire fonder un foyer à celle-ci, il informe aux parents. Il va vers celle-ci avec ses amis pour déclarer ses intentions comme prétendant à l'égard de la fille. Les parents du jeune homme peuvent envoyer émissaire auprès de la famille de la fille. Ceux-ci vont se consulter puis ils avisent à la fille. Si celle-ci accepte, l'émissaire revient pour informer au jeune homme puis à sa famille, précisément à son père. Dans le cas où il ne rencontre pas son père, il fait recours à sa mère qui se charge de la mission d'informer et de convaincre le père. Autrement dit, c'est la famille qui choisit l'épouse de leur fils. La famille pose comme condition de connaître la jeune fille et son rang social. La famille a le droit d'accepter ou de rejeter le choix fait par leur fils.

Ensuite si elle accepte, la famille du jeune homme demande officiellement la main de la jeune fille. La belle-famille du côté de la fille convoitée, se concerta pour donner une réponse en s'appuyant sur de nombreux critères tels que : les origines du jeune homme, son rang familial et social. Une fois satisfait, les retrouvailles et négociations du mariage entre deux familles va se faire. Toute la famille de la jeune fille se réunit pour fixer la dot à payer. Cette dot est d'habitude sous forme d'animaux domestiques tels les vaches, les moutons, chèvres, un peu d'argent, un peu de sucre, un ou deux rouleaux de tissu original ou traditionnel.

Pour le cas des Tama du canton Maraoné la dot est fixée comme suit :

- Pour le « Salam » : 2 petits sacs de sucre, une somme de 20 000FCFA, les tissus et 7 chèvres ;
- Pour la « Fatiha » un taureau pour le beau-père, une vache et un veau pour la belle-mère, une vache et quatre chèvre pour l'épouse convoitée.

Une fois le mariage célébré le nouveau marié donne 4 vaches aux frères de la jeune mariée.

Les chèvres seront remises aux oncles paternels, le sucre est distribué aux voisins et aux habitants du village. L'argent et les tissus reviennent à la jeune fille.

La cérémonie commence par l'annonce de l'imam du village qui donne les détails sur les prétendants. Lors de la cérémonie le représentant de la famille du jeune homme demande trois fois la main de la jeune fille à son représentant, La dot (Mahar en arabe) est également précisée lors de la cérémonie et la « Fatiha » est prononcée. Après le mariage, la famille du jeune homme envoie à la belle-famille des cadeaux constitués de vêtements féminins, de chaussures, du savon, de parfums, du sucre et du thé. Par la suite la case de l'époux est construite près de la case de la belle-mère par les amis du jeune marié. La nuit du vendredi, comme la tradition le prescrit, le jeune homme connaîtra sa femme. Au petit matin de la nuit de noce, le jeune marié enverra du sucre, du thé et un peu d'argent pour honorer sa belle-mère soit disant que sa fille avait gardé sa virginité. Ensuite une ou deux femmes viennent chercher le drap ou la natte sur lequel apparait le sang de l'épouse divergée. D'après la tradition, le jeune époux restera un, deux ou trois ans auprès de sa belle-mère. Cela permettra à sa belle-famille de mieux le connaître d'apprécier son courage, son dynamique et sa générosité. Il aidera ses beaux-parents dans les travaux champêtres et la conduite des troupeaux pour les faire paître et les abreuver. Une fois les deux ou trois années dépassées, le jeune marié peut avoir le droit de prendre son épouse et retourner auprès de ses parents biologiques.

La coopération entre les villages voisins existe depuis longtemps. Ils sont unis par des liens familiaux (parenté, mariages). Certains villages sont d'ailleurs formés de familles dont les arrière grands-parents sont venus des villages proches à la recherche de terres cultivables.

Remarque : Les problèmes qui se posent dans la communauté est celui du mariage précoce et forcé. Ce problème a pour conséquences : l'abandon du foyer par la femme, les difficultés d'accouchement dues au non maturation des organes de reproduction chez les jeunes filles, les mortalités maternelles et néo- natales, les fistules obstétricales, etc. .

Les rapports des groupes sociaux :

Les rapports sociaux entre les différentes communautés résidant dans le canton ne subissent pas assez d'ambiguïté. Les activités culturelles dans la zone sont constituées des cérémonies de deuils, de mariages, de circoncisions, d'invitations (Azouma). Mais il existe quelque fois des conflits entre agriculteurs et éleveurs, sans grande envergure, par endroit et qui sont toujours traités à l'amiable.

Le rôle et la place des vieux, des femmes et des jeunes.

La plupart des vieilles personnes ont souvent tendance de rester en prière dans les mosquées pour implorer Dieu à faire régner la paix et la protection de la population dans le canton. Certaines vaguent à leurs occupations agricoles ou pastorales. Ils jouent un rôle primordial dans les règlements de conflits entre les familles dans les villages et entre les différentes communautés du canton.

Les femmes font les ménages, s'occupent de l'éducation des enfants. Elles pratiquent aussi les activités agro- pastorales. Certaines parmi elles font de l'artisanat, notamment : elles tressent les nattes, les paniers, l'éventail, le secko, ainsi de suite... Dans le canton, les femmes jouent un rôle très important au sein de la communauté, mais elles subissent toutes, de nombreuses formes de souffrances (pesanteur socio- culturel, violence basée sur le genre, veuvage, divorce...). Les femmes pratiquent le petit commerce dans des marchés de la localité pour subvenir aux besoins de leurs ménages.

Les jeunes qui constituent la dynamique de la communauté sont moins scolarisés et souvent ils partent en aventure pour chercher fortune ou apprendre le Saint Coran, notamment au Soudan, en Lybie et à l'intérieur du pays. Ceux qui sont restés dans les villages ont pour principales activités de faire paître et abreuver le bétail. Ils s'occupent sous la conduite de leur chef, de la mobilisation en cas des activités culturelles, juridiques et des cérémonies de mariage.

En ce qui concerne la gestion du foncier, la terre appartient à la communauté villageoise ou clan qui s'est installé en premier lieu sur le terroir. C'est pourquoi les chefs de villages, les « WARNANG » et chefs des terres restent les principaux responsables de la gestion du terroir.

1.2.4. Organisations modernes :

Dans le canton, l'équipe du projet a recensé quelques groupements. Mais

N°	Village	Nom de l'organisation	Date de création	Genre de l'OP				fiable			La vocation
					F	H	T	Oui	Non	N° folio	
01	Khaire Karatte	Khaire Katire	2020	Mixte	30	01	31		X		Agropastorale
02	Garagoné	Naïm	2020	Mixte	30	01	31		X		Agropastorale
03	Marmagué	Moumké	2021	Mixte	18	07	25		X		Agropastorale
04	Garfaka		2021	Mixte	80	05	85		X		Agropastorale
05	Khaire Karatte		2021	Mixte	07	08	15		X		Agropastorale
06	Kourawi	Eche Bara	2022	Mixte	06	07	13		X		Agropastorale
07	Kekerké	Noural Hanane	1992	Mixte	21	18	49		X		Agropastorale
08	Kourdoufal	Eya	2015	Mixte	10	09	19		X		Agropastorale
09	Arkou										

En prélude de l'élaboration du PDL du canton Maraoné, un diagnostic organisationnel et institutionnel a été mené dans le canton.

Dans le processus d'élaboration du PDL du canton, quelques organisations ont été créées. Pendant l'élaboration du présent PDL, l'Association du Développement du Canton (ADC) a été mise en place avec un Bureau Exécutif de 13 membres d'où sont désignées 4 personnes pour former le Comité Cantonal du Développement (CCD). Le CCD est chargé de piloter l'élaboration du PDL, de suivre son exécution et de jouer le rôle de liaison entre les partenaires au développement et le canton. En tenant compte de la réalité du canton notamment sa taille, la distance qui sépare d'un village à l'autre et le nombre de villages, il a été mis en place des Unions de Développement du Groupe des Villages (UDGV) qui est au niveau des grappes des villages qui représentent l'Organisation de Développement du Village (ODV) qui est l'organe au niveau du village qui existait auparavant. Il s'agit de trois Unions de Développement des Groupes des villages (UDGV) du canton à savoir : grappe des villages de Karka ; grappes de Kékéré et grappes de Kourdoufal. Dans chaque grappe des villages il y a des délégués thématiques désignés pour assurer le travail dans chaque grappe.

Certains Organisations paysannes bénéficient d'appui des services techniques déconcentrés de l'Etat, les ONG nationales internationales et les partenaires au développement les appuient à créer ces différentes structures.

1.2.5. Les intervenants :

N°	Noms ou sigle	Domaine d'intervention	Réalisation	Période
1	CARE	Santé		
2	SECADEV	Appui à la mise en place de COSAN et COGES		
3	BCI/AI-Takhadoum	Accompagner le processus d'élaboration du PDL et appui aux petites subventions	Accompagnement du processus PDL réalisé	2020-2022
4	Airtel et Tigo	Réseaux téléphoniques		
5	PAM	Appui à la nutrition		
6	UNICEF	Appui à la nutrition		
7	MSF	Appui à la nutrition		

1.3.4 Les infrastructures :

En ce qui concerne la santé, On note l'existence d'une infrastructure sanitaire construite à Kékéré, Il existe deux centres de santé officiels non construite à Eya et à Karka. Le canton a trois centres de santé.

Le canton Maraoné est un canton très accidenté ce qui fait que malgré l'existence des centres de santé l'accès à la formation sanitaire est difficile.

Selon les sources du Responsable du centre de santé, le canton enregistre des taux élevés de mortalité néonatale suite à des accouchements à domicile, de mortalité infantile et maternelle. Les maladies les plus récurrentes sont les Infections Respiratoires Aigües (IRA), le paludisme, la dysenterie, la fièvre typhoïde et des cas de rougeole, etc...Malgré l'appui de l'Etat et des partenaires dans le domaine sanitaire la surveillance épidémiologique pose problème. Les causes : les pesanteurs socio-culturelles de la localité. Il reste l'implication des leaders d'opinion pour la sensibilisation de masse.

Beaucoup femmes veulent les accouchements à domicile mais l'on constate qu'avec l'intervention du projet PROSSAN et l'ambulance offerte au canton il y a des changements. Le plus souvent ses sont les accouchements difficiles qui sont références vers les hôpitaux de Biltine et de Guéréda.

Il y a une faible prise de conscience de la communauté à fréquenter les centres de santé. Il faut noter qu'il y a insuffisance du personnel dans les centres de santé dont un infirmier formé de l'Etat à Karka tandis que les centres de santé de Kékéré et Eya sont gérés par les infirmiers payer par la communauté.

Sur le plan nutritionnel le projet PROSSAN a recruté les Agents Technique de Sante accoucheuses à Karka et Kékéré dans le domaine de la santé de reproduction. Il y a aussi l'intervention de Médecins Sans Frontière qui intervient dans la prise en charge des enfants

malnutris de 0 à 59 mois. L'ONG MSF a construit un hangar pour le triage des enfants malnutris à Karka. Le PROSSAN appuie en kit d'accouchement, les lits d'accouchement à Karka et Kekerké. Il dote également produit générique pour les enfants de 0 à 59, les femmes enceintes et allaitantes pour une période donnée.

Le MSF a disposé un filtre à eau à Karka et quelques matériels du bureau.

Le PAM intervient et UNICEF interviennent en fournissant les intrants à Karka et Eya. L'UNA est prise en charge par le PAM et UNS est pris en charge par l'UNICEF.

La question d'hygiène et assainissement se posent énormément dans le canton. Les communautés sont victimes des nombreuses maladies diarrhéiques liées à l'eau.

Sur le plan éducatif, il existe deux (2) écoles officielles dans le village Maguiné et Kekerké. C'est le seul canton dans le département de Dar Tama qu'il existe plusieurs écoles communautaires fonctionnelles.

Aucune école dans le canton n'est construite par l'Etat tchadien ni par les partenaires. L'éducation dans le canton éprouve d'énormes difficultés. Selon les constats, les parents des élèves non pas de volonté à instruire leurs enfants. Les APE ont des difficultés même pour venir à l'inspection de Djiré pour ramasser les matériels didactiques. C'est les membres des APE qui prennent à charge les enseignants puisque le canton n'a des enseignants de l'Etat.

Le souhait c'est que la population doit se mobiliser pour la scolarisation des enfants. Les autorités du canton encourageront les parents envoyer à l'école et à supporter les maîtres communautaires engagés.

Effectif dans les écoles publiques francophones

N°	Ecole	Statut	CP 1		CP 2		CE 1		CE 2		CM 1		CM 2		Total		
			G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	T		
1	Maguiné	Publique francophone	28	09	11	04	00	00	00	00	00	00	00	00	39	13	52
2	Kekerké	Publique francophone	66	30	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	66	30	96
Totaux			94	39	11	04	00	00	00	00	00	00	00	105	43	148	

Effectif dans les écoles communautaires francophones

N°	Ecole	Statut	CP 1		CP 2		CE 1		CE 2		CM 1		CM 2		Total		
			G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	T		
1	Erdingué	Communautaire francophone	10	07	05	03	00	00	00	00	00	00	00	00	15	10	25
2	Elong	Communautaire francophone	17	08	13	09	11	03	07	02	00	00	00	00	48	22	70
3	Goukoumé	Communautaire francophone	19	07	14	03	00	00	00	00	00	00	00	00	33	10	43
4	Eya	Communautaire francophone	15	09	12	06	00	00	00	00	00	00	00	00	27	15	42
5	Karka	Communautaire francophone	19	13	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	19	13	32
6	Afita	Communautaire francophone	36	14	04	02	00	00	00	00	00	00	00	00	40	16	56
7	Kourdoufzi	Communautaire francophone	13	08	03	02	01	00	00	00	00	00	00	00	16	09	25
8	Kixeriké	Communautaire francophone	27	08	13	05	13	02	00	00	00	00	00	00	53	17	70
9	Moura Goz	Communautaire francophone	23	08	09	03	00	00	00	00	00	00	00	00	32	11	43
10	Djaraouné	Communautaire francophone	18	14	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	18	14	32
Totaux			197	96	73	33	25	05	07	02	00	00	00	00	301	137	438

1.3. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES :

1.3.1. Agriculture :

L'agriculture est la première activité économique pratiquée dans le canton. Elle occupe environ 80 % de la population. Nous avons trois types de production : pluviale, maraîchère et arboricole. L'agriculture se pratique de manière traditionnelle. La plupart des agriculteurs n'en disposent pas des connaissances techniques modernes appropriées pour améliorer la production et du coup, augmenter le rendement.

Culture pluviale :

Elle est la culture la plus pratiquée par la population. Elle concerne exceptionnellement le mil pénicillaire, le sorgho, l'arachide, le sésame. Elle se fait dans les sols sablonneux. Les céréales sont destinées à la consommation des familles mais aussi une partie à la vente. Les oléagineux, tels que les arachides sont transformés en huile. Les denrées sont vendues sur les marchés hebdomadaires.

Culture maraîchère :

Elle est pratiquée dans les sols limoneux, limono- argileux et hydro morphes aux abords des ouadis. Les principaux produits maraîchers sont les piments, les tomates, l'oignon, l'ail, la laitue, l'aubergine, la carotte, le navet, la pastèque, le melon, le gombo, les roquettes, les corètes et l'oseille. La plupart de produits sont destinés à la commercialisation.

Production arboricole :

Dans le canton Maraoné, on y trouve les manguiers, les goyaviers, les citronniers, les dattiers les bananiers, les grenadiers, es papayers etc., tout le long des abords des ouadis. Les fruits sont vendus dans les différents marchés hebdomadaires et aussi consommés par les producteurs et leurs familles.

L'agriculture dans le Département de Dar Tama est confrontée à plusieurs problèmes majeurs notamment :

- La dévastation des champs par le bétail ;
- L'irrégularité des pluies et sa mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace ;
- L'attaque des ennemis de culture ;
- Utilisation des outils rudimentaires ;
- Les aléas climatiques ;
- L'érosion hydrique et éolienne ;
- La méconnaissance des techniques culturales ;
- Le défrichement anarchique ;
- La méconnaissance des techniques de restauration de sol et de conservation des eaux de sol ;
- L'insuffisance d'encadrement sur les techniques d'amendement de sol et de protection des champs par des haies- vives.

La cohabitation pacifique est le gage d'un développement harmonieux d'un canton. Il est indispensable pour la communauté cantonale de prôner une culture de la paix dans la région. Ainsi donc il est d'une nécessité absolue de mener des campagnes de sensibilisation pour une coexistence pacifique entre les agriculteurs et les éleveurs qui, eux deux constituent une force majeure du canton. Donc est préjudiciable d'éviter un conflit inutile qui entrave la vie sociale. Les deux communautés ont besoin de collaborer d'autant plus que chacune d'elle à besoin de l'autre et vis-versa.

Il faut remarquer l'atout du canton serait la réalisation d'un barrage qui peut aider puisque les eaux de pluie se déversent inutilement dans la nature.

1.3.5 Élevage :

La seconde activité économique du canton est l'élevage. Elle est du type sédentaire et extensif et cela concerne l'élevage des bovins, ovins, caprins, camelins et asins.

Le canton ne dispose pas des infrastructures pastorales. Il n'existe pas de couloir de transhumance dans le canton. Les éleveurs méconnaissent la vaccination des animaux et se contentent des produits prohibés et non contrôlés dans les marchés.

Le nombre du cheptel est difficile à déterminer. Les problèmes primordiaux de l'élevage sont liés notamment l'insuffisance d'eau et de pâturage. Il y a également le problème de la santé animale. Le manque de pharmacie vétérinaire, des boutiques d'intrants et d'aliments de complémentation du bétail, la méconnaissance de produire les cultures fourragères. Les épizooties les plus fréquentes sont :

- ✓ le charbon bactérien,
- ✓ le charbon symptomatique,
- ✓ la fièvre aphteuse,
- ✓ la péripneumonie,
- ✓ la pasteurellose,
- ✓ dermatose nodulaire ;
- ✓ la tuberculose bovine et la parasitose....

Pour les petits ruminants,

Il s'agit des maladies telles que :

- ✓ la peste caprine et ovine,
- ✓ peste des petits ruminants ;
- ✓ péripneumonie contagieuses (bovin, caprin) ;
- ✓ charbon bactérien ;
- ✓ vers intestinaux ;
- ✓ charbon symptomatique ;
- ✓ pasteurellose et piétin ;
- ✓ Parasites gastro-intestinaux ;
- ✓ Clavelée...

Chez les volailles, il faut noter la maladie de New Castle, Gumboro et choléra aviaire etc.

1.3.6 Pêche :

La pêche ne se pratique pas dans le canton puisqu'il ne dispose pas de cours d'eau permanent.

1.3.7 Commerce :

Dans le canton, le commerce se développe par la vente des produits agropastoraux dans les marchés hebdomadaires, les produits cosmétiques, les produits artisanaux, etc.

Les activités qui consistent à la transformation des produits sont rares dans le canton.

La population utilise comme monnaie pour les échanges dans les marchés, le franc CFA

Il y a trois marchés hebdomadaires dans le canton (cf : tableau ci- dessous).

Il existe deux types des commerçants grossistes et détaillants. Les grossistes sont ceux qui importent des marchandises du Soudan pour venir les revendre ; les détaillants sont les marchands qui achètent les marchandises avec les grossistes pour les vendre aux besogneux locaux.

La difficulté majeure des commerçants est liée à l'isolement du canton pendant la saison de pluie et l'inexistence des voies de communication inaccessibles en toute saison et le manque d'une institution de finances et de microcrédits.

La liste des marchés hebdomadaires du canton :

Villages	Jours de marché	Grands marché	Petit marché
Karka	Lundi	X	
Kekerké	Mercredi		X
Daranga	Lundi	X	
Aoré	Mardi		X

1.3.5 Artisanat :

Les activités artisanales se pratiquent de manière traditionnelle. Elle est peu développée compte tenu de manque de formation. Il y a la vannerie, la tannerie, la cordonnerie, la forge, la poterie, le tricotage, le tressage des seckos,

1.3.6 Autres activités :

L'activité telle que les cueillettes est pratiquée par les couches vulnérables pour subvenir à leurs besoins quotidiens. L'activité en elle-même, s'applique sur toutes les parties des plantes telles que les fruits, les feuilles, les tubercules, les fleurs qui servent à l'alimentation et autres usages.

Plusieurs espèces ligneuses existant dans la zone peuvent être exploitées pour des multiples usages : domestique, commerciaux ou médicamenteux. A l'exemple de la gomme arabique dont l'exploitation constitue une activité génératrice de revenu de grande importance. Par contre l'exploitation et la transformation des produits forestiers non ligneux pourraient constituer une filière lucrative si seulement un appui conséquent est apporté aux exploitants. Les produits usuels de la cueillette les plus rencontrés dans la zone sont : la gomme arabique, les fruits du savonier et jujubier, etc.

II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON ET OPTIONS DE DÉVELOPPEMENT PAR DOMAINE

2.1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PÊCHE

2.1.1 Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
1. Baisse de rendement agricole et érosion hydrique et éolienne	Canton	Mauvaise répartition pluviométrique dans le temps et dans l'espace ; Appauvrissement du sol, Manque des semences améliorées ; Présence des ennemis des cultures et de mauvaise herbe (striga); Insuffisances des équipements/matériels agricoles. Dévastation des cultures par le bétail Faible niveau d'encadrement des producteurs dans les techniques agricoles ; Mauvais gestion des récoltes Manque des magasins stockage Insuffisance des terres cultivables par endroit	Insécurité alimentaire Exode rural des bras valides Famine ; La sècheresse, Pauvreté...	Disponibilité des terres favorable aux cultures de saison et contre saison. Présence des bras valides ; Forte implication des femmes dans l'agriculture ; Existences des Présences des structures de l'état et des ONGS ; Disponibilité des fumures organiques ;	Aménagement des ouvrages hydroagricoles ; Appui à la valorisation les acquis dans la gestion des ouvrages hydro-agricoles- ; Formation des producteurs en technique de défense et restauration du sol et la conservation des eaux des surfaces (DRS/CRS) ; Appui en semences améliorées ; Renforcement des capacités des producteurs sur les intérimaires techniques ; Formation des producteurs sur technique l'utilisation engrain et fumure organique Formation des producteurs sur la bio- pesticides à base des produits locaux pour lutter contre les ennemis des cultures ; Approvisionnement en équipement/matériels agricoles. Plaidoyer pour la mise en place d'un comité de gestion pacifique des conflits entre les producteurs agriculteurs agropasteurs, éleveurs et les refuges ; Sensibilisation des producteurs sur les apports organiques et sur la technique de la clôture des champs par les haies-vives. Construction des magasins communautaire Formation des producteurs sur le technique stockage
2. Baisse de la reproduction animale et de la production laitière	Canton	Surpâturage et insuffisance d'eau ; Présence des plusieurs maladies ; Faible niveau d'encadrement des éleveurs sur la production animale ; Faible couverture vaccinale ; Manque de parc de vaccination Utilisation des produits prohibe Insuffisance du nombre des agents vétérinaires formés ; Insuffisances d'apports des aliments supplémentaires ; Faible suivi des agents vétérinaires ;	Mortalités des animaux Amaigrissement du bétail ; Baisse de l'économie ; Faible pouvoir d'achat ; Exode rural des bras valides ; Démoralisation partielle des éleveurs.	Présence des structures de l'Etat (secteur et postes vétérinaires) et les ONG : Présence de bétail ; Présence du pâturage par endroit ; Présence des auxiliaires d'élevage ;	Sensibilisation des éleveurs à l'élevage intensif ; Amélioration le niveau d'encadrement des éleveurs sur la production des aliments supplémentaires (Herbes, arbres etc.) ; Assurer la couverture vaccinale du bétail aux moments opportuns ; Renforcement de capacités productrices et auxiliaires sur les techniques des traitements des animaux ; Construction de parc de vaccination et des puits pastoraux ; Sensibilisation des éleveurs pour la lutte contre l'utilisation des produits de contrefaçon et prise de mesure par l'état. Equipement des auxiliaires en kits et les motivés ; Plaidoyer auprès des commerçants et les techniciens vétérinaires pour faciliter l'accès aux éleveurs des aliments supplémentaires tels que les tourteaux, sel, natron, pierre à lécher etc. ...), Encourager l'embauche du bétail ; Plaidoyer auprès du service vétérinaire pour la mise en place d'un système de campagne d'information et sensibilisation et suivi des

		Manques des infrastructures d'eaux. Faible équipement des auxiliaires d'élevages ; Vol des bétails			éleveurs ; Promouvoir la politique de la subvention des produits vétérinaires (Etat et ONG) ; Aménagement des points d'eaux Renforcements des capacités des éleveurs sur les techniques de production, transformation, conservation et commercialisons. Plaidoyer a l'état pour le renforcement de sécurité....
--	--	--	--	--	---

2.3.1 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Baisse de rendement agricole	Disponibilité des terres favorable aux cultures de saison et contre saison. Présence des actifs ; Existences des quelques ouvrages hydro-agricoles ; Présences des structures de l'état et des ONGS ; Disponibilité des fumures organiques ;	Accroître la production agricole tout en appuyant les producteurs en matériels et équipements agricoles ; Promouvoir l'intensification et la diversification des cultures pluviales et maraichères...	Appui en semences améliorées et aménagement des ouvrages hydroagricoles ; Renforcement des capacités des producteurs sur les intérimaires techniques ; Formation des producteurs en technique de défense et restauration du sol et la conservation des eaux des surfaces (DRS/ CRS) et valorisation les acquis dans la gestion des ouvrages hydro-agricoles- ; Formation des producteurs sur technique l'utilisation engrain et fumure organique Formation des producteurs sur la bio- pesticides à base des produits locaux pour lutter contre les ennemis des cultures ; Approvisionnement en équipement/matériels agricoles. Plaidoyer pour la mise en place d'un comité de gestion pacifique des conflits entre les producteurs agriculteurs agropasteurs, éleveurs et les refuges ; Formation des producteurs sur les intérimaires techniques agricoles ; Sensibilisation des producteurs sur les apports organiques et sur la technique de la clôture des champs par les haies-vives. Construction des magasins communautaire et formation des producteurs sur le technique stockage
Baisse de la reproduction animale et de la production laitière	Présence des structures de l'Etat (secteur et postes vétérinaires) et les ONG : Présence de bétail ; Présence du pâturage ; Présence des auxiliaires d'élevage.... -	Amélioration de la santé et la production animales tout en réalisation des ouvrages pastoraux	Amélioration le niveau d'encadrement des éleveurs sur la production des aliments supplémentaires (Herbes, arbres etc.) ; Assurer la couverture vaccinale du bétail aux moments opportuns ; Renforcement de capacités productrices et auxiliaires sur les techniques des traitements des animaux ; Construction de parc de vaccination et aménagement des points d'eaux ; Sensibilisation des agro-éleveurs pour la lutte contre l'utilisation des produits de contrefaçon et prise de mesure par l'état. Formation, équipement et motivation des auxiliaires en les dotant des kits ; Plaidoyer auprès des commerçants et les techniciens vétérinaires pour faciliter l'accès aux agro-éleveurs des aliments supplémentaires tels que les tourteaux, sel, natron, pierre alléchés etc. ...), Encourager l'embauche du bétail ; Plaidoyer auprès du service vétérinaire pour la mise en place d'un système de campagne d'information et sensibilisation et suivi des agro-éleveurs ; Promouvoir la politique de la subvention des produits vétérinaires (Etat et ONG) ; Renforcements des capacités des éleveurs sur les techniques de production, transformation, conservation et commercialisons. Plaidoyer a l'état pour le renforcement de sécurité et appui à l'engraissement des animaux

2.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

2.2.1 Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
Dégradation progressive des écosystèmes	Canton	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe abusive des arbres ; - Faible sensibilisation des producteurs pour la protection de l'environnement ; - Insuffisance des agents forestiers formés de l'Etat ; - Manque de site des productions des plants (Pépinières). - Méconnaissance de la loi N°14/PR/2008 ; - Feux de brousse ; - Erosion ; - Détonation des armes à feux et le braconnage ; - Méconnaissances des foyers améliorés ; - Surpâturage ; - Taxe illégale par les agents des eaux et forêts ; - Destruction par les insectes phytogages.... 	<ul style="list-style-type: none"> - Avancée du désert ; - Faible production agricole et animale ; - Disparition de la faune et flore sauvage ; - La Sècheresse ; - Exode rural ; - Pauvreté ; - Famine ; - Réchauffement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des structures de l'Etat et ONG ; - Existence de la loi N° 14 et des conventions ; - Disponibilité des écosystèmes ; - Disponibilité de la population ; - Présence des Ouaddis ; - Existences de la faune sauvage à miniature... 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le coup abusif des bois verts ; - Sensibilisation de la population à la protection de l'Environnement et création des sites de pépinières ; - Sensibilisation à planter les arbres et les entretenir ; - Créations des sites de reboisement et mis en défens ; - Former les producteurs sur les techniques de production des plants ; - Appui en semences fruitières et forestières ; - Création des pépinières villages - Traduire et diffuser la loi N°14 en langue locale ; - Affectation des agents forestiers formés ; - Faire de plaidoyer auprès des partenaires d'appui sur le domaine environnemental ; - Encourager la plantation des arbres dans les lieux publics ; - Formation des producteurs sur la technique de restauration et conservation des sols ; - Formation sur les techniques de construction des foyers améliorés en banco et métallique et les vulgarisés dans les ménages ; - Sensibilisation de la population sur la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ; - Vulgarisation sur les techniques de l'agroforesterie. - Sensibilisation de la communauté sur l'élagage et des arbres et sur le droit d'usage...

2.3.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Dégradation progressive des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des structures de l'Etat et ONG ; - Existence de la loi N° 14 et des conventions ; - Disponibilité des écosystèmes ; - Disponibilité de la population ; - Présence des Ouadis ; - Existences de la faune sauvage à miniature... 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener les actions de protection, de gestion durable, concertée et de valorisation des ressources naturelles - Entreprendre des actions de reboisement en plantant des arbres et vulgariser la loi N°14 du 2008 régissant la gestion de la faune et de flore. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le coup abusif des bois verts ; - Sensibilisation de la population à la protection de l'Environnement et création des sites de pépinières ; - Sensibilisation à planter les arbres et les entretenir ; - Créations des sites de reboisement et mis en défens ; - Former les producteurs sur les techniques de production des plants ; - Appui en semences fruitières et forestières - Traduire et diffuser la loi N°14 en langue locale ; - Affectation des agents forestiers formés ; - Faire de plaidoyer auprès des partenaires d'appui sur le domaine environnemental ; - Encourager la plantation des arbres dans les lieux publics ; - Formation des producteurs sur la technique de restauration et conservation des sols ; - Formation sur les techniques de construction des foyers améliorés en banco et métallique et les vulgarisés dans les ménages ; - Sensibilisation de la population sur la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ; - Vulgarisation sur les techniques de l'agroforesterie. - Sensibilisation de la communauté sur l'élagage et des arbres et sur le droit d'usage ;

2.3. ECONOMIE (COMMERCE, CRÉDIT-ÉPARGNE, PISTES, ARTISANAT, TRANSPORT, INDUSTRIES, ...)

2.3.1 Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
1-Faible revenus des ménages	Tout le canton	Augmentation des besoins des ménages ; Faible technique de développement des AGR, Insuffisance des intrants et équipements agricoles.	Rupture des stocks de céréale en période de soudure ; vulnérabilité des ménages ; Exode rural des jeunes valides	Existence des ouaddis favorisant les cultures agricoles ; Existence des marchés, Existence des femmes commerçantes Existences des produits maraichers ;	Formation des producteurs maraichers sur les techniques de transformation, conservation et commercialisons des produits agricoles ; Construction des structures de la micro-finance pour accéder aux crédits agricoles. Formation sur l'entrepreneariat.
2-Difficultés d'écoulement des produits agricoles	Tout le canton	Impraticabilités des pistes en saison des pluies Insuffisance des moyens de transport Eloignement des marchés	Mévente Perte des produits Vente en prix dérisoire	Existence des pistes rurales ; Existence des matériaux d'aménagement des pistes rurales ; Existence des bras-valides	Amélioration des conditions d'écoulement des produits agropastoraux ; Aménagement de pistes rurales...
3-Manque des structures des micro-finances pour avoir accès au crédit.	Tout le canton	Manque d'initiatives pour accueillir les structures de micro-finances...	Entrepreneariat local peu développé ; Insécurité ;	Existence des potentialités économiques agropastorales, Existence des groupements à vocation agro-pastorales ; Existence des commerçants.	Plaidoyer auprès des institutions de micro-finances à venir dans le département ; Création des structures de micro-finance. Formation sur l'entrepreneariat et la gestion des AGR...

2.3.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Les ménages ont des revenus très faibles	Existence des marchés hebdomadaires, des marchandises, des commerçants et des démarcheurs	Faciliter l'accès aux crédits aux groupes vulnérables à travers le renforcement des capacités de la population et aménager les marchés et les pistes...	Organisation des commerçants en groupement ou union des groupements ; Création des marchés hebdomadaires dans les grands villages ; Formation des artisans à améliorer leur métier...
Difficultés d'écoulement des produits en toute saison	Existence des matériaux pour l'aménagement des pistes ; Existences des bras valides...	Faciliter l'écoulement des produits en toute saison	Améliorer les voies de communication Aménager des pistes inter-villages ;
Inexistences des institutions de micro-crédits	Existence de l'Etat ; Existence des partenaires au développement ; Existences commerçants...	Appuyer la mise en place des institutions des infrastructures de micro-crédits tout en formant les promoteurs des projets.	Création des structures de microcrédit, Appui à la population avec les caisses d'épargne et de crédit Appui à l'initiation en matière d'épargne et de crédit ; Octroi des crédits aux promoteurs ; Formation de la population sur l'entrepreneuriat ; Orientation des jeunes à des projets porteurs...

2.4. SANTÉ-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
1. Persistances des plusieurs maladies	Canton	Mauvaise pratique d'hygiène et assainissement et faible vaccination des enfants ; Consommation de l'eau non potable ; Insuffisance des latrines dans les ménages ; Faible revenus des ménages...	Mortalités ; Invalidité des personnes :	Existence du centre de santé ; Existence du personnel soignant.	Sensibilisation sur l'hygiène (Corporelle, alimentaire, environnement et vestimentaire) et assainissement ; Appui à la construction des latrines ; Appui aux initiatives des activités génératrices des revenus dans les ménages ; Sensibilisation à la vaccination des enfants et sur l'interdiction d'utilisation des produits inappropriés
2. La Malnutrition	Canton	Sous-alimentation des enfants et femmes enceintes et allaitantes Sevrage précoces ; Méconnaissance des aliments diversifiés ; Mauvaise pratique d'hygiène et assainissement	Mortalités des enfants élevés ; Le retard des croissances des enfants	Existence des centres nutritionnels ; Existences des aliments nutritionnels ;	Sensibilisation sur le planning familial et sur le sevrage précoce ; Sensibilisations de la population sur la consommation des aliments variés ; Sensibilisation de la population sur l'hygiène et Assainissement ; Sensibilisation sur la prise en charge des enfants
Complication liée à l'accouchement	Canton	Faible fréquentation prénatale et postnatale des femmes enceintes et allaitantes ; Accouchement à domicile et surcharges des travaux des femmes ; Insuffisance des moyens de déplacement des patientes ; Mariage précoce et forcé.	Mortalité des femmes enceintes et nouveau-nés. Fistule	Existences des centres de santé et des ONG, Existences du personnel soignant ; Existence de quelques forages...	Sensibilisation des femmes enceintes à la fréquentation de consultation prénatales ; Formation des matrones ; Réduction des travaux ménagers des femmes : Disponibilité une ambulance ; Sensibilisation de la population sur la lutte contre le mariage Précoce.
Difficultés d'accès à l'eau potable	Canton	Insuffisance des points d'eau potables ; Mauvaise pratique de l'hygiène et assainissement, Non traitement des eaux de consommations et insuffisance des produits de traitement d'eau (chlore), Faible organisation technique des comités de gestion des points d'eau...	Maladies hydriques (diarrhée, dysenterie etc.)	Existences des centres de santé et partenaires humanitaires et développement, Existences du personnel soignant ;	Aménagement des points d'eau (Forages, muni-châteaux ou points....) ; Sensibilisation sur la bonne pratique d'hygiène et assainissement et au traitement de l'eau ; Disponibilité des produits de traitement dans les centres de santé. Formation et restructuration des comités de gestion des points d'eau

2.4.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Persistances des plusieurs maladies	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du centre de santé ; - Existence du personnel soignant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'amélioration de la santé de population 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur l'hygiène (Corporelle, alimentaire, environnement et vestimentaire) et assainissement ; - Appui à la construction des latrines ; - Appui aux initiatives des activités génératrices des revenus dans les ménages ; - Sensibilisation à la vaccination des enfants et sur l'interdiction d'utilisation des produits prohibés ;
La Malnutrition	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des centres nutritionnels ; - Existences des aliments nutritionnels ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'amélioration de la nutrition de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur le planning familial et sur le sevrage précoce ; - Sensibilisations de la population sur la consommation des aliments variés ; - Sensibilisation de la population sur l'hygiène et Assainissement ; - Sensibilisation sur a la prise en charge des enfants
Complication liée à l'accouchement	<ul style="list-style-type: none"> - Existences des centres de santé et du personnel soignant ; - Existence des matrones 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les conditions d'accouchement des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des femmes enceintes à la fréquentation de consultation prénatales ; - Formation des matrones ; - Réduction des travaux ménagers des femmes et rendre Disponible une ambulance ; - Sensibilisation de la population sur la lutte contre le mariage Précoce.
Difficultés d'accès à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Existences des centres de santé et ONG ; - Existences du personnel soignant et de quelques forages... 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès en eau potable tout en assurant la gestion des ouvrages hydraulique réalisé... 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des points d'eau (Forages, muni-châteaux ou points....) ; - Sensibilisation sur la bonne pratique d'hygiène et assainissement ; - Sensibilisation sur le traitement de l'eau ; - Disponibilité des produits de traitement dans les centres de santé. - Formation et restructuration des comités de gestion des points d'eau

2.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT :

2.5.1. Résultats du diagnostic :

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
Faible scolarisation des enfants en particulier les filles	Canton	Faible motivation des parents à scolariser leurs enfants ; Faible suivi des élèves par leurs parents ; Insuffisance des enseignants ; Faible prise en charge des maitres communautaires ; Faible revenus des ménages à soutenir leurs enfants ; Faible scolarisation des filles ; Déperdition scolaires et mariage Précoce et forcée. Insuffisance des infrastructures scolaires et des matériels didactiques	Analphabétisme ; Banditisme ; Paresse ; Délinquance ; Frein au développement Exode rural des jeunes	Existence des enfants en âge scolaire ; Existences des écoles et de quelques bâtiments scolaires ; Existence d'Inspections et de quelques enseignants, Existences des ONG qui appuient dans le domaine Educatif.	Sensibilisation des parents d'élèves sur l'importance de l'école Sensibilisation des parents à envoyer leurs enfants sans distinction des sexes à l'école et assuré le suivi ; Affectation des enseignants et appui en Initiation des AGR ; Sensibilisation des parents à la lutte contre le mariage précoce et forcés ; Sensibilisation de la communauté sur la mobilisation du fonds à la prise en charge des enseignants communautaires. Appui en matériels didactique et alphabétisation formelle ; Appui à la mobilisation des ressources pour payer les maitres communautaire
Mauvaise organisation des APE	Canton	Manque de dynamisme des APE ; Méconnaissance de l'intérêt collectif des APE et manque des réunions des APE ; Manque de suivi des inspecteurs...	Mauvais fonctionnement et disparition progressive des écoles...	Existence d'inspection Existence des APE	Appui à la structuration des APE ; Formation et recyclages des APE ; Redynamisation des responsables des APE, Création des AME...
Inexistences des infrastructures socio-culturelles et sportives	Canton	Manque de suivis de l'Etat	Brigandage, Criminalité, vol, Exode rural, Déperdition...	Existence d'inspection et jeunes Existence d'espace favorable pour la réalisation des ouvrages socio-culturel et sportifs	Plaidoyer pour la création des centres culturels et sportifs ; Encourager les jeunes à pratiquer les activités culturelles et sportives. Aménager les terrains de sport à Faré Plaidoyer auprès des autorités éducatives pour affecter les éducateurs physique et sportif...

2.5.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible motivation des parents d'élèves à envoyer les enfants à l'école	Existence des enfants en âge scolaire ; Existences des écoles ; Existence d'Inspections pédagogiques...	Créer et soutenir la capacité de la population par les infrastructures socioéducatives tout en menant des actions de sensibilisation et de renforcement des acteurs de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des parents d'élèves sur l'importance de l'école ; - Sensibilisation des parents à envoyer leurs enfants à l'école surtout les filles et à soutenir ; - Faible Suivi des élèves par leurs parents ; - Affectation des enseignants ; - Appui en Initiation des AGR ; - Encourager les parents Sensibilisation des parents à la lutte contre le mariage précoce et forcé ; - Sensibilisation de la communauté sur la mobilisation du fonds à la prise en charge des enseignants communautaires ; - Appui en matériels didactique et à l'alphabétisation formelle ; - Sensibilisée la communauté pour la mobilisation des ressources pour payer les maitres communautaire...
Mauvaise organisation des APE	Existence d'inspection Existence des APE	Assurer la fonctionnalité des APE tous en les formant et en les recyclant des APE	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la structuration des APE et formation et recyclages des APE ; - Restructuration des responsables des APE - redynamisation des APE,
Inexistences des infrastructures socio-culturelles et sportives	Existence d'inspection Présence massives des jeunes Existence d'espace favorable pour la réalisation des ouvrages socio-culturel et sportifs	Favoriser l'amélioration des conditions de vie de la jeunesse tout en réalisant les infrastructures socio-culturelles et sportives	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la création des centres culturels et sportifs ; - Encourager les jeunes à pratiquer les activités culturelles et sportives. - Aménager les terrains de sport à Faré - Plaidoyer auprès des autorités éducatives pour affecter les éducateurs physique et sportif...

2.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

2.6.1. Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
1-Surcharge des travaux ménagers des femmes	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Faible partage des responsabilités dans les ménages ; - Pesanteur socioculturel - Insuffisance des AGR 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité des femmes ; - Mauvaise occupation des enfants : - Vieillesse précoce. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des ONG de développement et organisations féminines 	<p>Faciliter l'intégration des femmes tout en les impliquant dans le processus de développement local</p> <p>Appuyer les femmes à mener les AGR de manière diversifiée ;</p> <p>Faciliter l'octroi des crédits, des moulins, les moulinettes, la presse à huile et les moyens de transport aux femmes ;</p> <p>Sensibiliser la communauté sur l'allégement des tâches des femmes...</p>
2-Exploitation des enfants dans les travaux agropastoraux.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Analphabétisme des parents - Ignorance - Faible revenus des ménages à scolariser les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Déscolarisation - analphabétisme - Exode rural des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Droit de l'enfant ; - Existence des services de l'éducation nationale ; 	<p>Sensibilisation de la population sur les droits des enfants ;</p> <p>Sensibilisation des parents d'élèves à la scolarisation et à leur maintien à l'école ;</p> <p>Lutte contre les mariages précoces et forcés...</p>
3-Disparition progressive des cultures traditionnelles	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Influence du modernisme et des religions ; - Déracinement 	<ul style="list-style-type: none"> - conflit de générations - perte identitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de quelques éléments de la tradition et de gardiens de la tradition 	<p>Revalorisation de certains éléments de la tradition orale ;</p> <p>Organisations des semaines culturelles cantonales</p>
4- Faible déclaration des naissances à l'Etat Civil	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Eloignement de service de l'Etat civil - Méconnaissance de la population de l'acte d'Etat civil 	<ul style="list-style-type: none"> - Désorientations des jeunes à l'âge adulte 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des services administratifs et sanitaire de l'Etat, - 	<p>Sensibilisation de la population à déclarer les enfants dès leur naissance à l'Etat civil et Plaidoyer auprès des autorités administratives à rendre disponible les actes de naissances dans les sous-préfectures et cantonales...</p>

2.6.2. Les axes prioritaires de développement

Problèmes	Potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif en moyen terme (Idée d'ici 4 ans)
Surcharges des travaux ménagers des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des quelques groupements féminins ; - Existences des ONGS. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie des femmes en les déchargeant des lourdes tâches 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'intégration des femmes tout en les impliquant dans le processus de développement local - Appuyer les femmes à mener les AGR de manière diversifiée ; - Faciliter l'octroi des crédits, des moulins, les moulinettes, la presse à huile et les moyens de transport aux femmes ; - Sensibiliser la communauté sur l'allègement des tâches des femmes...
Exploitations des enfants dans les travaux agropastoraux	<ul style="list-style-type: none"> - Existences des APE ; - Existences des services de l'éducation primaire et secondaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la scolarisation des enfants en particulier les filles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parents d'élèves à préparer l'avenir de leurs enfants en particulier les filles ; - Entreprendre des actions de sensibilisation sur l'importance de l'école ; - Vulgariser et former les producteurs sur la charte des droits des enfants et la lutte contre les mariages précoces et forcés...
Disparition progressive des cultures traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Culture traditionnelles éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'épanouissement de la jeunesse et la revalorisation des activités culturelles... 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la revalorisation des cultures traditionnelles ; - Initier des semaines culturelles inter-canton.
Faible déclaration des naissances par l'Etat Civil	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des services administratifs de l'Etat, et des centres de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponibilité des actes de naissances par l'Etat civil. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population à déclarer les enfants dès leur naissance à l'Etat civil ; - Plaidoyer auprès des autorités administratives à rendre disponible les actes de naissances dans la sous-préfecture, canton ou dans les centres de santé.

2.7. GOUVERNANCE-SÉCURITÉ-PAIX (Y COMPRIS GOUVERNANCE AU SEIN DES ORGANISATIONS) :

2.7.1. Résultats du diagnostic :

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
1. Existence des conflits entre les agro-éleveurs	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Dévastation des cultures par le bétail - Manque des couloirs de transhumance ; - Faible capacité à régler les conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise cohabitation pacifique entre les agropasteurs ; - Bataille - Mort... 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des autorités ; - Existence d'une Association de bonne cohabitation entre les agropasteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des comités de cohabitation pacifique et de règlement des conflits dans le canton notifiés par les autorités administratives locales. - Sensibilisation pour la consolidation de la paix dans la localité et au respect des valeurs humaines ; - formation des Chefs traditionnels sur divers thèmes liés à la bonne gouvernance ; - lutte contre l'injustice...
2-Faible capacité organisationnelle des OP	Echelle cantonale	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance OP ; - Méconnaissance des textes de bases des OP ; - Mauvaise gestion des biens des OP ; - Manque de l'équilibre des pouvoirs et de leur contrôle ; - Manque de transparence et de recevabilité des OP ; - Création opportuniste des organisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de confiance - Mésentente entre les membres des OP - Disfonctionnement des OP... 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de service d'encadrement des Organisations paysanne et des partenaires d'appui (ONG). 	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamisation des OP à la reconnaissance des textes de bases ; - Sensibilisation sur la bonne gestion des ressources des OP ; - Formation des responsables des associations et groupements sur les différents thèmes liés à la bonne gouvernance ; - Sensibilisation sur la gestion transparente des dirigeants des OP ; - Sensibiliser la population sur l'importance de la justice et la cohésion sociale ; - Sensibilisation sur la lutte contre la corruption ; - Sensibilisation des membres des OP à l'alternance et à être redevable ; - Formation des chefs traditionnels sur le droit et le devoir d'un citoyen...

2.7.2. Les axes prioritaires de développement :

Problèmes	Potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif en moyen terme (Idée d'ici 4 ans)
1- Conflits entre les agro-éleveurs	Existence des autorités locales ; Existence d'une Association de bonne cohabitation entre les agropasteurs	Améliorer la bonne cohabitation entre les agropasteurs tout en assurant leur formation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des comités de cohabitation pacifique et de règlement des conflits dans le canton notifiés par les autorités administratives locales. - Sensibilisation pour la consolidation de la paix dans la localité et au respect des valeurs humaines ; - formation des Chefs traditionnels sur divers thèmes liés à la bonne gouvernance ; - lutte contre l'injustice...
2-Faible capacité organisationnelle des OP	Présence de service d'encadrement des Organisations paysanne et des partenaires d'appui (ONG) ; Présence des Chefs traditionnels, des autorités administratives, et la justice	Appuyer la capacité organisationnelle des OP et à une bonne gestion.	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamisation des OP à la reconnaissance des textes de bases ; - Sensibilisation sur la bonne gestion des ressources des OP ; - Formation des responsables des associations et groupements sur les différents thèmes liés à la bonne gouvernance ; - Sensibilisation sur la gestion transparente des dirigeants des OP ; - Sensibiliser la population sur l'importance de la justice et la cohésion sociale ; - Sensibilisation sur la lutte contre la corruption ; - Sensibilisation des membres des OP à l'alternance et à être redevable ; - Formation des chefs traditionnels sur le droit et le devoir d'un citoyen...

III. SOMMAIRE DES GRANDS AXES DE DÉVELOPPEMENT DES DIFFÉRENTS DOMAINES

Domaines	Problèmes majeurs	Axes prioritaires de développement
Agriculture et Elevage	Baisse de rendement agricole et baisse de la reproduction animale et de la production laitière	Accroître la production agricole tout en appuyant les producteurs en matériels et équipements agricoles et promouvoir l'intensification et la diversification des cultures pluviales et maraichères ; Amélioration de la santé et la production animales tout en réalisation des ouvrages pastoraux
Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	Dégradation progressive des écosystèmes	Mener les actions de protection, de gestion durable, concertée et de valorisation des ressources naturelles Entreprenre des actions de reboisement en plantant des arbres et vulgariser la loiN° 14 du 2008 régissant la gestion de la faune et de flore.
Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)	Faible revenus des ménages Difficultés d'écoulement des produits agricoles Manque des structures des micro-finances pour avoir accès au crédit.	Faciliter l'accès aux crédits aux groupes vulnérables à travers le renforcement des capacités de la population et aménager les marchés et les pistes Faciliter l'écoulement des produits en toute saison Appuyer la mise en place des institutions des infrastructures de micro-crédits tout en formant les promoteurs des projets.
Santé-Eau potable-Assainissement	Persistances des plusieurs maladies La Malnutrition Complication liée à l'accouchement Difficultés d'accès à l'eau potable	Appui à l'amélioration de la santé de population Appui à la sensibilisation de la population à l'amélioration de la nutrition de la population Facilité les conditions d'accouchement des femmes et l'accès en eau potable tout en assurant la gestion des ouvrages hydraulique réalisé...
Education-Jeunesse-Culture-Sport :	Faible scolarisation des enfants en particulier les filles Mauvaise organisation des APE et inexistences des infrastructures socio-culturelles et sportives	Créer et soutenir la capacité de la population par les infrastructures socioéducatives tout en menant des actions de sensibilisation et de renforcement des acteurs de l'éducation Assurer la fonctionnalité des APE tous en les formant et en les recyclant des APE Favoriser l'amélioration des conditions de vie de la jeunesse tout en réalisant les infrastructures socio- culturelles et sportives
Affaires sociales-Genre	Surcharge des travaux ménagers des femmes Exploitation des enfants dans les travaux agropastoraux et disparition progressive des cultures traditionnelles Faible déclaration des naissances à l'Etat Civil	Améliorer les conditions de vie des femmes en les déchargeant des lourdes tâches Promouvoir la scolarisation des enfants en particulier les filles. Encourager l'épanouissement de la jeunesse et la revalorisation des activités culturelles Rendre disponibilité des actes de naissances par l'Etat civil....
Gouvernance-Sécurité-Paix	Existence des conflits entre les agro-éleveurs Faible capacité organisationnelle des OP	Améliorer la bonne cohabitation entre les agropasteurs tout en assurant leur formation Appuyer la capacité organisationnelle des OP et à une bonne gestion.

IV. PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA DURÉE DU PLAN

Projets de développement sur la durée du plan

Domaine : Agriculture – Elevage

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Cout	Disponibilité financière	Durée probable
1. Appui en semences améliorées et adaptées des cultures pluviales et maraichères	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	6 000 000	600 000	2022-2026
2. Réalisation des cordons pierreux, diguettes et digues filtrantes dans les champs des cultures,	Gaouro, Eya, Touré et Karka	ADC/CCD, OP et OSC	80 000 000	8 000 000	2022-2026
3. Formation des producteurs sur les itinéraires techniques agricoles.	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
4. Construction des seuils d'épandages en série	Karka, Eche Bara, Eya et Djourné	ADC/CCD, OP et OSC	120 000 000	12 000 000	2022-2026
5. Sensibilisation à la restauration du sol	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
6. Sensibilisation des producteurs sur la rotation des cultures et cultures associées	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
7. Sensibilisation des producteurs sur l'utilisation des fumures organiques	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
8. Appui en équipement des matériels/intrants agricoles	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	8 000 000	800 000	2022-2026
9. Formation des Producteurs sur les techniques de production des bio-pesticides	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
10. Construction des puits maraichers et aménagement du périmètre maraicher	Ouri, Tabalé, Karka, Aybekilé, BirkedaTouré et Garfa	ADC/CCD, OP et OSC	15 000 000	1 500 000	2022-2026
11. Appui à la gestion saine des conflits	Echelle cantonale		2 000 000	200 000	2022-2026
12. Sensibilisation sur la vaccination du bétail et de la volaille	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
13. Formation des auxiliaires d'élevages et les équipés en kits vétérinaires	2 personnes par grappe	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
14. Formation des éleveurs à la production des aliments complémentaires du bétail (culture fourragère, pierre alléché etc...)	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
15. Construction des puits pastoraux	Sabouka, Gossa et Karka	ADC/CCD, OP et OSC	21 000 000	2 100 000	2022-2026
16. Construction d'une boutique (officine) d'intrants vétérinaires	Kekerké	ADC/CCD, OP et OSC	8 000 000	800 000	2022-2026
17. Construction d'un parc de vaccination	Karka, Kekerké et Eya	ADC/CCD, OP et OSC	12 000 000	1 200 000	2022-2026
18. Sensibilisation contre les produits prohibés	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
19. Appui aux techniques d'élevage intensif	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
20. Appui à rendre disponible des tabliers à la boucherie	Daranga et Karka	ADC/CCD, OP et OSC	3 000 000	300 000	2022-2026
Total			295 000 000	29 500 000	

Domaine : Gestion des Ressources Naturelles

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Durée probable
1. Sensibilisation de la population à la protection de l'environnement en luttant contre les coupes des bois verts.	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	100 000	2022-2026
2. Sensibilisation de la population sur l'élagage des arbres			2 000 000	100 000	
3. Formation et Sensibilisation des producteurs sur la loi N°14 du 2008, régissant la protection de la faune et de la flore.	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	100 000	2022-2026
4. Sensibilisation et formation des ménages sur les techniques de construction des foyers améliorés	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	3 000 000	150 000	2022-2026
5. Construction et vulgarisation des foyers améliorés	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	6 000 000	300 000	2022-2026
6. Sensibilisation de la population à la plantation des arbres	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	100 000	2022-2026
7. Appui à la production et installation des sites des pépinières	Ouri, Karka et Maguine	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	100 000	2022-2026
8. Sensibilisation de la population sur la lutte contre le feu de brousse	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	100 000	2022-2026
9. Organisation des séances d'Information, de sensibilisation et éducation sur la protection de l'environnement	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	100 000	2022-2026
10. Sensibilisation à la clôture des champs par les haies- vives	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	3 000 000	150 000	2022-2026
11. Appui à l'agroforesterie et en produit phytosanitaire	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	100 000	2022-2026
12. Création d'un cadre cantonale de protection de l'environnement	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	100 000	2022-2026
Total			30 000 000	1 500 000	

Domaine : Economie

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Durée probable
1. Appui en renforcement des capacités des jeunes en technique transformation- Conservation et commercialisation des produits agropastoraux	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	3 000 000	300 000	2022-2026
2. Appui en matériels de transformation- Conservation et commercialisation des produits agropastoraux			15 000 000	1 500 000	
3. Formation des Jeunes et organisations paysannes sur l'entrepreneuriat	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
4. Appui à l'amélioration de l'économie des ménages en créant les AGR de manière diversifiée	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	20 000 000	2 000 000	2022-2026
5. Appui en petit élevage des volailles, embouche bovine et caprine	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	15 000 000	1 500 000	2022-2026
6. Aménagement des pistes rurales	Guéréda-Karka-Kekerké-Biltine et Djiré- Arankalé-Kourdoufal	ADC/CCD, OP et OSC			2022-2026
7. Appui en moyens de transport (charrette) des produits agricoles	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	10 000 000	1 000 000	2022-2026
8. Octroi des moulins à mil et Octroi des presses à huile	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	10 000 000	1 000 000	2022-2026
9. Appui à la formation des promoteurs à réaliser les AGR	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	3 000 000	300 000	2022-2026
10. Formation des artisans	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
11. Construction des magasins villageois	Boragoné, Herkalat, Kekerké, Eliligué, Djarane et Kpurdoufal	ADC/CCD, OP et OSC	42 000 000	4 200 000	2022-2026
Total			122 000 000	12 200 000	

Domaine Santé – Eaux et assainissement

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Durée probable
1. Sensibilisation de la population à la fréquentation du centre de santé, à la consultation prénatale (CPN) et postnatales ainsi à l'accouchement aux centres de santé	Echelle cantonale	ADC/CCD, COSAN/COGES	3 000 000	300 000	2022-2026
2. Sensibilisation de la population à la bonne pratique d'hygiène et d'assainissement	Echelle cantonale	ADC/CCD, COSAN/COGES	3 000 000	300 000	2022-2026
3. Plaidoyer pour rendre officiel les centres de santé	Eya et Karka	ADC/CCD, COSAN/COGES			2022-2026
4. Création et construction des centres de santé	Eya et Karka	ADC/CCD, COSAN/COGES	60 000 000	6 000 000	2022-2026
5. Restructuration et dynamisation des comités de gestion de centre de santé (COSAN/COGES)	Kekerké, Eya et Karka	ADC/CCD, COSAN/COGES	2 000 000	200 000	2022-2026
6. Sensibilisation de la population à l'allaitement exclusif			2 000 000	200 000	
7. Appui à la création des comités sur l'éducation Nutritionnelle	Kekerké, Eya et Karka	ADC/CCD, COSAN/COGES	2 000 000	200 000	2022-2026
8. Création des centres de nutrition	Kekerké, Eya et Karka	ADC/CCD, COSAN/COGES	2 000 000	200 000	2022-2026
9. Formation des relais communautaires	Echelle cantonale	ADC/CCD, COSAN/COGES	2 000 000	200 000	2022-2026
10. Renforcement de capacité du personnel soignant (formation des matrones sur l'orientation des femmes enceintes aux centres des santés)	Echelle cantonale	ADC/CCD, COSAN/COGES	2 000 000	200 000	2022-2026
11. Construction des forages	Eya, Goukoumé, Afita, Koudourfal, Moussiné; Ebiré, Eliligué, Touré, Erkere, Garfaga Koursgué Folok, Erdigué, Sabouka, Moura, Karka et Djourné	ADC/CCD, COSAN/COGES	68 000 000	6 800 000	2022-2026
12. Construction d'un muni château	Kekerké	ADC/CCD, COSAN/COGES	12 000 000	1 200 000	2022-2026
13. Sensibilisation des parents des malades à passer les centres de santé pour demander le déplacement de l'ambulance	Echelle cantonale	ADC/CCD, COSAN/COGES			2022-2026
14. Sensibilisation à la lutte contre le mariage précoce et forcé, la fistule, planning familial ainsi le sevrage précoce	Echelle cantonale	ADC/CCD, COSAN/COGES	2 000 000	200 000	2022-2026
15. Organiser des séances de sensibilisation de lutte contre les IST/VIH/SIDA	Echelle cantonale	ADC/CCD, COSAN/COGES	2 000 000	200 000	2022-2026
16. Sensibilisation à la vaccination des enfants de 0 à 5 ans	Echelle cantonale	ADC/CCD, COSAN/COGES	2 000 000	200 000	2022-2026
17. Sensibilisation sur la diversification alimentaire	Echelle cantonale	ADC/CCD, COSAN/COGES	2 000 000	200 000	2022-2026
18. Sensibilisation à la lutte contre les produits prohibés et à l'automédication	Echelle cantonale	ADC/CCD, COSAN/COGES	2 000 000	200 000	2022-2026
19. Formation des artisans réparateurs des forages	Villages disposant des forages	ADC/CCD, COSAN/COGES	2 000 000	200 000	2022-2026
Total			170 000 000	17 000 000	

Domaine : Education – Jeunesse – Culture et Sport

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Cout	Disponibilité financière	Durée probable
1. Sensibilisation de la population à la scolarisation des enfants en particulier les filles	Echelle cantonale	ADC/CCD et APE	2 000 000	200 000	2022-2026
2. Construction des écoles	Kekerké, Karka et Fourdoufal	ADC/CCD et APE	90 000 000	9 000 000	2022-2026
3. Création des écoles	Gossa, Sabouka, Karka Erkarate, Touré, Moussiné, Kombo Djedide et Roukoume Harba	ADC/CCD et APE			2022-2026
4. Création d'un C E G bilingue	Kekerké				
5. Appui à la réouverture les écoles	Barouné et Moura	ADC/CCD et APE			2022-2026
6. Construction des forages dans les écoles	Ecoles existantes	ADC/CCD et APE	15 000 000	1 500 000	2022-2026
7. Plantation des arbres ombragés dans les écoles	Echelle cantonale	ADC/CCD et APE	2 000 000	200 000	2022-2026
8. Appui à la structuration des APE			2 000 000	200 000	
9. Formation et redynamisation des Associations des parents d'élèves (APE) et Association des Mère d'élèves (AME)	Echelle cantonale	ADC/CCD et APE	3 000 000	300 000	2022-2026
10. Sensibilisation de la population à la prise en charge des enseignants communautaires	Echelle cantonale	ADC/CCD et APE	2 000 000	200 000	2022-2026
11. Appui en matériels didactiques	Echelle cantonale	ADC/CCD et APE			2022-2026
12. Création des centres d'alphabétisation fonctionnelle	Echelle cantonale	ADC/CCD et APE	2 000 000	200 000	2022-2026
13. Sensibilisation à la plantation des arbres dans les écoles			2 000 000	200 000	
14. Plaidoyer pour l'affectation des enseignants formés/qualifiés	Echelle cantonale	ADC/CCD et APE			2022-2026
15. Appui à la création d'un C E G	Kekerké	ADC/CCD et APE			2022-2026
16. Création d'un centre socio-éducatif et sportif	Kekerké	ADC/CCD et APE			2022-2026
Total			130 000 000	13 000 000	

Domaine : Affaires sociales et Genre

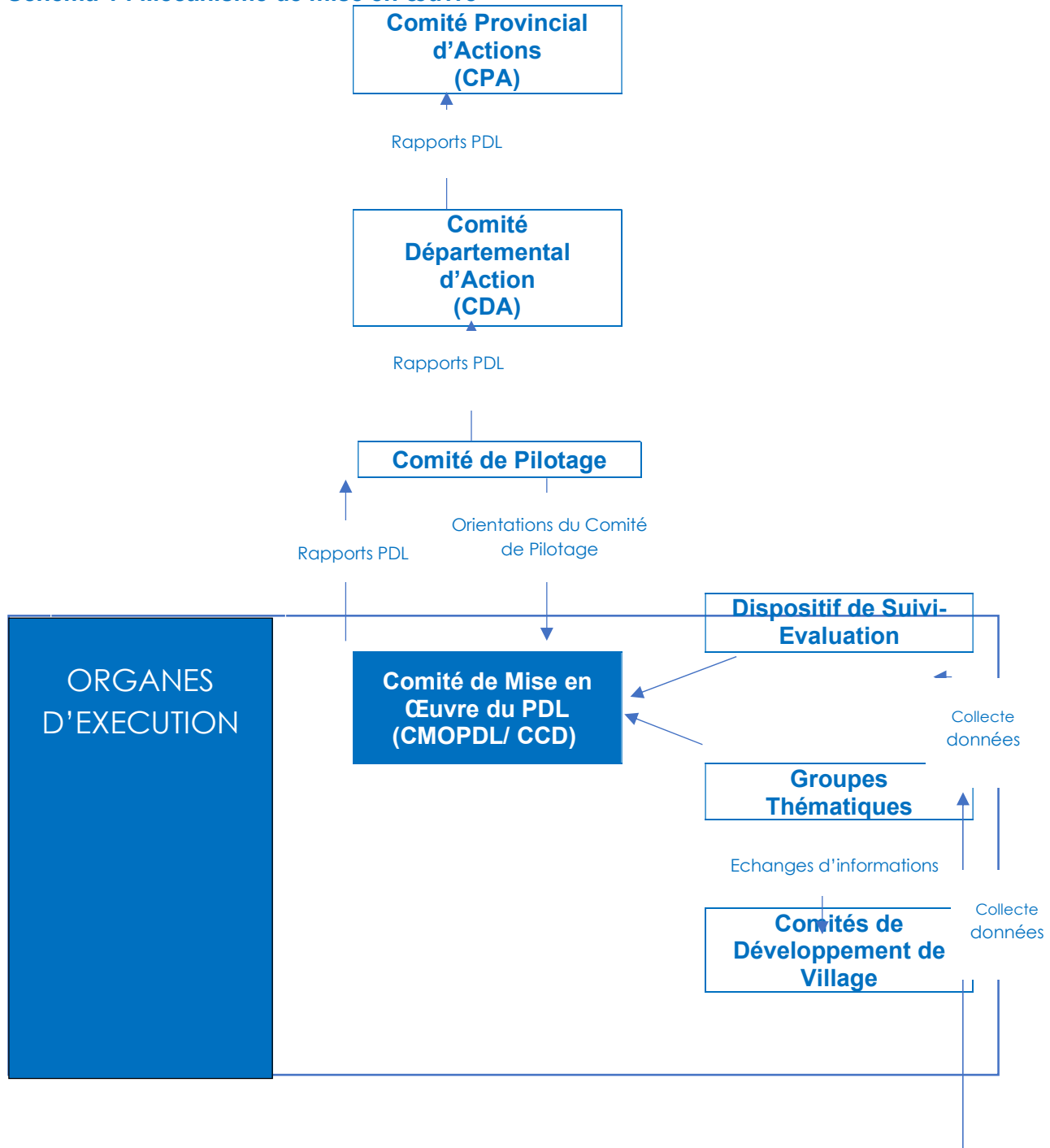
Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Durée probable
1. Sensibilisation de la population sur l'allègement des tâches des femmes dans les ménages et à la création des AGR	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	3 000 000	300 000	2022-2026
2. Formation et sensibilisation de la communauté sur la charte de droit des enfants	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
3. Sensibilisation de la population à intégrer les femmes dans la prise des décisions	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
4. Création des centres d'alphabétisation fonctionnelle des femmes		ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
5. Appui les femmes à faire activités agropastorales à petite échelle	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	9 000 000	900 000	2022-2026
6. Sensibilisation de la population à déclarer les enfants dès leurs naissances à l'état civil	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
7. Appui aux groupements des femmes	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
TOTAL			22 000 000	2 200 000	

Domaine : Gouvernance – Paix et Sécurité

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité Financière	Durée Probable
1. Formation des organisations paysannes sur le fonctionnement et sur la vie associative	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
2. Sensibilisation de la population sur la gestion saine des conflits et à la consolidation de la paix	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
3. Création d'un comité chargé de la cohabitation pacifique entre éleveurs et agriculteurs	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	3 000 000	300 000	2022-2026
4. Sensibilisation de la population sur l'importance de la cohésion sociale, la justice et de la gestion non-violente des conflits	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	4 000 000	400 000	2022-2026
5. Formation des Chefs traditionnels sur la bonne gouvernance	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
6. Appui les OP aux connaissances des textes des bases			2 000 000	200 000	
7. Formation des membres des Bureaux Exécutifs des OP sur l'alternance et à rendre compte	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
8. Sensibilisation, formation des leaders communautaires au processus de la planification locale et à la recherche des bailleurs	Echelle cantonale	ADC/CCD, OP et OSC	2 000 000	200 000	2022-2026
Total			19 000 000	1 900 000	

V. MECANISME DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DU PDL

Schéma 1 : Mécanisme de mise en œuvre



Le mécanisme de pilotage et de mise en œuvre du PDL fait intervenir tous les niveaux de décentralisation au niveau provincial. Il met à contribution les organisations des bases (OSC), le Comité Cantonal de Développement, le Comité Départemental d'Action (CDA) et le Comité Provincial d'Action (CPA). Cette mobilisation des acteurs au niveau local est de nature à faciliter la prise de décisions, chose qui contribuera efficacement dans la mise en œuvre du PDL.

MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

La mise en œuvre des actions est basée sur la méthode participative. Il sera assuré par le comité de mise en œuvre du PDL, représentés par le CCD et qui est chargé de la réalisation des actions prioritaires retenues dans le PDL. La réalisation des actions retenues dans le PDL doivent être réalisées à travers une dynamique de développement impliquant toutes les parties prenantes et

leur capacité à mobiliser les ressources locales (humaines, financières et matérielles) nécessaires tant locales qu'extérieures pour la mise en œuvre du PDL. Ainsi donc la réalisation des projets socio-économiques inscrits dans le PDL nécessite de l'ensemble des acteurs avec des sources de financement diversifiées : qui sont entre autre :

- Fonds propres, un accent particulier sera d'abord mis sur l'effort propre des populations (cotisations, activités communautaires, AGR etc...) pour certains types de projet avant de solliciter les appuis des partenaires extérieurs ainsi que ceux de l'Etat ;
- La mobiliser effective des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exécution des actions ;
- Appui des ONGs, Projets et programmes de développement intervenants dans le canton ;
- Les groupements et Association de développement qui constitue les promoteurs ;
- Les organisations de la société civile (OSC), les prestataires de services
- l'État à travers les services techniques déconcentrés structurés autour du CDA/CPA apporte son appui et orientation nécessaires pour la mise en œuvre du PDL ;

De même un accent particulier sera mis sur la démarche qu'entreprend le Comité de mise en œuvre du PDL notamment le CCD et la capacité des populations à la mobilisation des ressources propres avant de solliciter un appui extérieur. Chaque village ou groupe de villages ou organisation locales se manifestera auprès des bailleurs de fond par l'intermédiaire du Comité de Développement Cantonal (CCD). Les apports des partenaires de développement peuvent être sous forme des dons, subventions. Cet appui contribue dans la réalisation des projets (infrastructures socioéconomiques, ouvrages etc..) retenus dans le PDL.

❖ RÔLES ET RESPONSABILITÉ DES PRINCIPAUX ACTEURS :

Les cadres de concertation structurés autour du Comité Provincial d'Action (CPA) et Comité Départementale d'Action (CDA), les ONG partenaires, les projets, programmes de développement et les élites cantonales sont des partenaires potentiels qui contribueront de manière significative dans la mise en œuvre du PDL.

L'État à travers les services techniques déconcentrés apportera au CCD et aux populations son appui technique dans le montage des dossiers d'exécution de certains projets et surtout le suivi contrôle de leur réalisation. Les services techniques sont en effet les garants des normes techniques chacun dans leur domaine de compétences.

L'Association de Développement Cantonal est l'organe de pilotage du PDL. Il a pour mission de piloter le processus d'élaboration et de révision du PDL, de valider les projets à exécuter et de veiller au suivi de leur réalisation. Elle est composée des leaders des organisations communautaires (groupements & associations), des jeunes et des femmes, La désignation des membres du bureau se fera par élection ou par consensus, mais en réservant des places aux femmes et aux jeunes.

❖ Le Comité cantonal de Développement (CCD)

Présidé par le premier responsable du CMOPDL/ CCD, qui assure la coordination globale de la mise en œuvre du PDL. A ce titre, il :

- Fait élaborer, valider et exécute le Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) ;
- Fait élaborer et centralise les Rapports des Commissions Thématiques ;
- Assure le suivi-évaluation des activités ;
- Rédige et transmet à l'ADC ses rapports d'activités et rapports de Suivi-évaluation ;
- Veille au respect des clauses des protocoles d'accord de don ;
- Veille à la réalisation des objectifs du PDL conformément à la programmation établie ;
- Facilite la liaison et contact entre toutes les parties prenantes, dont les ONGs et partenaires qui financeront le PDL ;
- Procède, au besoin, aux éventuels arbitrages.
- La multiplication et diffusion du PDL auprès des populations, les cadre de concertation (CDA, CPA), les ONG et partenaires au développement ;
- La mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exécution des actions ;
- le renforcement des capacités techniques (formation) des promoteurs à assurer une meilleure mise en œuvre des actions,

Les Groupes Thématiques

A chaque axe du PDL est assigné un Groupe Thématique, soit 04 au total. Leur rôle principal est d'appuyer techniquement les projets au niveau conceptuel et opérationnel. Ils sont ainsi les interlocuteurs directs des porteurs de projets et des bénéficiaires desdits projets. Chaque Groupe Thématique, constitué de deux Rapporteurs et d'un nombre variable de personnes ressources, soumet par trimestre un Rapport d'Etapes des projets relevant de son axe. Ils jouent également le rôle d'Animateurs Locaux au travers des sensibilisations et de collecte d'information auprès des Comités de Développement de Village et des populations à la base.

Les Comités de Développement de Village

Les Comités de Développement de Village, constitués de quatre à cinq personnes désignées de manière consensuelle par les habitants de leur village. Leur rôle est de représenter, au sein de l'Organe d'Exécution du PDL, et de défendre les intérêts des populations locales. Les Comités de Développement de Village seront mobilisés pour inciter à la création de groupements, de coopératives, afin de favoriser le financement inclusif de l'économie locale.

❖ STRATÉGIE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME

Le canton à travers l'ADC structure de pilotage mise en place lors du processus d'actualisation du PDL élaborera une stratégie de pilotage et de mise en œuvre des actions considérées comme prioritaires par la population. Cette stratégie sera basée sur :

- L'élaboration et mise en œuvre du Plan Annuel de Travail (PAT) ;
- L'organisation des assemblées générales de sensibilisation et d'information ;
- la sensibilisation de la sur les enjeux du PDL, son appropriation et la mobilisation des ressources et contributions nécessaires ;
- La multiplication et diffusion du PDL auprès des populations, les cadre de concertation (CDA, CPA), les ONG et partenaires au développement ;
- La mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exécution des actions ;
- le renforcement des capacités techniques (formation) des promoteurs à assurer une meilleure mise en œuvre des actions,
- et le soutien et l'accompagnement des initiatives locales de développement porter par les promoteurs (groupement & associations etc...).
- Prendre contact avec les bailleurs intéressés par les actions de développement ;
- La supervision de l'exécution des actions ;

❖ STRATÉGIE DE SUIVI

Le Dispositif de Suivi-évaluation a pour fonction d'assurer le suivi global du PDL et de produire les Rapports Périodiques de Suivi-évaluation. Il planifie et fait exécuter l'Etude de Base, l'élaboration et soumission des projets ainsi que l'Evaluation à mi-parcours et l'Evaluation Finale du PDL.

Le suivi du plan d'action vise à accompagner la mise en œuvre du PDL et d'apporter un appui ciblé au Comité Cantonal de Développement pour lui permettre de coordonner l'exécution des différentes actions, à l'aide d'un mécanisme de suivi-évaluation participatif. A cet effet le suivi-évaluation des activités du plan de développement local se fait à deux niveaux :

Niveau interne : Il sera assuré par les promoteurs et les comités de pilotage d'une part et l'ADC, les services techniques de l'Etat d'autre part. C'est aussi l'étape où les populations acquièrent la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des microprojets issus des PDL et dont ils sont les initiateurs. A cet effet la population effectuera périodiquement le suivi-évaluation des actions qui seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PDL. Ils utiliseront les outils préalablement établis pour collecter les informations qui seront traitées et analysées et produiront des rapports. Ce travail se fera ensemble avec les bénéficiaires pour leur permettre de mesurer les indicateurs d'accomplissement des actions. Il s'agit entre autres de :

- de suivre et d'évaluer régulièrement les activités conduites dans le cadre de la mise en œuvre du PDL par rapport aux objectifs et résultats attendus ;
- d'évaluer les impacts des actions réalisées et leur impact au niveau de la sécurité alimentaires et socio-économique
- de suivre l'évolution de la dynamique de développement communautaire (efficacité des organisations locales prometteurs, mobilisation des ressources, participation aux actions...);
- d'entreprendre, sur la base des résultats et des conclusions du suivi-évaluation avec

la population, les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité des interventions et de l'appui au processus de développement local.

Niveau externe : Les partenaires techniques et financiers qui appuient les bénéficiaires feront également les suivis périodiques et s'assureront de la bonne exécution des activités du projet et de l'atteinte des résultats et objectifs. Les visites de suivi seront considérées comme des occasions de renforcement de capacités des acteurs locaux en matière de gestion et de suivi de projet.

NB : Il est par ailleurs indispensable d'organiser des rencontres périodiques avec les intervenants (y compris les bailleurs de fonds) pour faire le plaidoyer de la mise en œuvre du PDL et décider des financements.

❖ DIFFUSION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'appropriation du PDL par la communauté constitue un atout important pouvant favoriser la mise en œuvre des actions retenues dans le PDL. A cet effet dès son approbation et sa validation par le CDA, l'ADC mettra en place un mécanisme de diffusion du PDL. Le PDL sera présenté lors des premières assemblées générales de l'ADC aux personnes ressources (directeurs d'école, responsable d'unité de soins, acteurs économiques, ONG et partenaires au développement). Le canton doit se doter d'une stratégie de communication afin d'informer tous les acteurs et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan.

De manière continue, l'exécution du PDL fera l'objet de documents de vulgarisation. En effet, la transmission d'informations est induite par le fonctionnement des instances de pilotage notamment l'ADC/CCD et les animateurs locaux dont le rôle est d'informer et sensibiliser les communautés.

Dans le dispositif de mise en œuvre, l'ADC est l'organe chargé de l'exécution du PDL. Il dispose de tous les pouvoirs pour la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le PDL.

Donc pour mener à bien leur travail de mise en œuvre des projets/programme qui relèvent de leurs compétences, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités de ces membres à travers les formations et appui au fonctionnement.

A) Budget du PDL/ Calibrage et équilibrage du plan de développement :

Le Budget du plan de développement du canton Maraoné s'élève à une somme de : 788.000.000 francs CFA dont 77.300.000 francs CFA d'apport local et 700.700.000 francs à rechercher ce qui représente environ 88,92.% du budget global du PDL.

B) Ressources pour le fonctionnement de l'ADC/CCD :

Après plusieurs réunions tenues entre les membres de l'ADC/CCD entérinées par trois (3) Assemblées générales cantonales, il a été décidé à l'unanimité que chaque village du canton apportera une contribution par ménage qui est de **5000 FCFA/an** considéré comme adhésion et une somme de **2000 FCFA** cotisation trimestrielle. Ces fonds mobilisés permettraient au bureau de fonctionner et de réaliser certains projets avec des moyens propres.

5.3 PLANNING ANNUEL DE TRAVAIL

5.3.1 Agriculture-Elevage

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Formation des producteurs sur les itinéraires techniques agricoles	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	2 000 000	200 000	1 800 000	Etat et partenaires	2022	1 an
2. Appui en semence pluviale et maraîchères	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	2 000 000	200 000	1 800 000	Etat et partenaires	2022	1 an
3. Formations des producteurs sur la technique de bio-pesticide	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	2 000 000	200 000	1 800 000	Etat et partenaires	2022	1 an
4. Sensibilisation des producteurs sur la rotation des cultures et cultures associées	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat et partenaires	2022	1 an
5. Sensibilisation à la restauration du sol	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat et partenaires	2022	1 an
6. Sensibilisation des éleveurs sur la vaccination du bétail et de la volaille.	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat et partenaires	2022	1 an
7. Formation des éleveurs sur les techniques des cultures fourragères et des aliments complémentaires du bétail.	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat et partenaires	2022	1 an
8. Construction d'un puits pastoral	Sabouka	ADC/CCD, OSC, et OP	7 000 000	6 300 000	700 000	Etat et partenaires	2022	1 an
9. Sensibilisation contre les produits prohibés	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat et partenaires	2022	1 an
Construction des seuils d'épandage	Karka ; Eich bara ; Eya et Djourné	ADC/CCD et Partenaires	120 000 000	12 000 000	108 000 000			
TOTAL			140 500 000	14 500 000	105 500 000			

5.3.2 Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Sensibilisation de la population à la protection de l'environnement en luttant contre les coupes des bois verts.	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 000 000	50 000	950 000	Etat et partenaires	2022	1 an
2. Sensibilisation et formation des ménages sur les techniques de construction des foyers améliorés	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	2 000 000	100 000	1 900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
3. Construction et vulgarisation des foyers améliorés	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	2 000 000	100 000	1 900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
4. Appui à la production et installation des sites des pépinières	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	2 000 000	100 000	1 900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
5. Sensibilisation de la population à la plantation des arbres	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 000 000	50 000	950 000	Etat et partenaires	2022	1 an
6. Création d'un cadre cantonale de protection de l'environnement	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP				Etat et partenaires	2022	1 an
TOTAL			8 000 000	400 000	7 600 000			

5.3.3 Economie

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Appui en renforcement des capacités des jeunes en technique transformation- Conservation et commercialisation des produits agropastoraux	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP				Etat et partenaires	2022	1 an
2. Formation des promoteurs sur l'entreprenariat	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	2 000 000	200 000	1 800 000	Etat et partenaires	2022	1 an
3. Octroi des moulins à mil et Octroi des presses à huile	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	5 000 000	500 000	4 500 000	Etat et partenaires	2022	1 an
4. Appui en moyens de transport des produits agricoles (Charrettes).	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	6 000 000	600 000	5 400 000	Etat et partenaires	2022	1 an
5. Appui à l'amélioration de l'économie des ménages en créant les AGR de manière diversifiée	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	6 000 000	600 000	5 400 000	Etat et partenaires	2022	1 an
TOTAL			19 000 000	1 900 000	17 100 000			

5.3.4 SANTE-Eau potable-Assainissement

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Sensibilisation de la population à la fréquentation du centre de santé, à la consultation prénatale (CPN) et postnatales ainsi à l'accouchement aux centres de santé	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES/COSAN	2 000 000	200 000	1 800 000	Etat et partenaires	2022	1 an
2. Sensibilisation de la population à vacciner les enfants de 0 à 5 ans	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES/COSAN	2 000 000	200 000	1 800 000	Etat et partenaires	2022	1 an
4. Sensibilisation de la population à la pratique du planning familial et à éviter les sevrages précoces.	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES/COSAN	2 000 000	200 000	1 800 000	Etat et partenaires	2022	1 an
5. Sensibilisation de la population à l'allaitement exclusif	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES/COSAN	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
6. Sensibilisation à la lutte contre les produits prohibés et à l'automédication	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES/COSAN	2 000 000	200 000	1 800 000	Etat et partenaires	2022	1 an
7. Appui à la formation du personnel soignant (matrones)	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES/COSAN	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
8. Organiser des séances de sensibilisation de lutte contre les IST/VIH/SIDA et la fistule	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES/COSAN	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
10. Organiser les séances de sensibilisation des parents à une alimentation équilibrée des enfants et des femmes allaitantes	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES/COSAN	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
11. Réalisation de forages	Eya, Karka	ADC/CCD, COGES/COSAN	12 000 000	1 200 000	10 800 000	Etat et partenaires	2022	1 an
12. Formation de la population sur le traitement des eaux de consommations	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES/COSAN	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
13. Sensibilisation de la population à la lutte contre le mariage précoce et forcé, grossesse rapprochée, défécation à l'air libre.	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES/COSAN	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
14. Sensibilisation de la population à la diversification alimentaire	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES/COSAN	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
TOTAL			27 000 000	2 700 000	24 300 000			

5.3.5 Education-Jeunesse-Culture-Sport

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Sensibilisation de la population à la scolarisation des enfants surtout les filles	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et APE	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat et partenaires	2022	1 an
2. Appui à la création des écoles	Gossa, Sabouka, Karka Erka, Touré, Moussiné, Kombo Djedide et Roukoume Harba	ADC/CCD, OSC, et APE				Etat et partenaires	2022	1 an
3. Sensibilisation des parents à la prise en charge des maîtres communautaires	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et APE	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat et partenaires	2022	1 an
4. Appui en matériels didactiques	Dans des écoles existantes	ADC/CCD, OSC, et APE				Etat et partenaires	2022	1 an
5. Appui aux affectations des enseignants formés	Dans des écoles existantes	ADC/CCD, OSC, et APE				Etat et partenaires	2022	1 an
6. Sensibilisation à la plantation des arbres dans les écoles	Dans des écoles existantes	ADC/CCD, OSC, et APE	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat et partenaires	2022	1 an
7. Appui à la structuration des APE	Dans des écoles existantes	ADC/CCD, OSC, et APE	500 000	50 000	350 000	Etat et partenaires	2022	1 an
8. Appui à la formation et recyclage des APE	Dans des écoles existantes	ADC/CCD, OSC, et APE	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat et partenaires	2022	1 an
9. Appui à la création d'un C E G	Kekerké	ADC/CCD, OSC, et APE				Etat et partenaires	2022	1 an
TOTAL			6 500 000	650 000	5 850 000			

5.3.6 Affaires sociales-Genre

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Sensibilisation de la population sur l'allègement des tâches des femmes dans les ménages et à la création des AGR	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	5 000 000	500 000	4 500 000	Etat et partenaires	2022	1 an
2. Sensibilisation de la population à intégrer les femmes dans la prise des décisions	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
3. Appui la formation des parents sur la charte de droit des enfants	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
4. Sensibilisation de la population à déclarer les enfants dès leurs naissances à l'état civil	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
5. Appui aux groupements des femmes	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
TOTAL			9 000 000	900 000	8 100 000			

5.3.7 Gouvernance-Paix -Sécurité

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Renforcement des capacités des comités cantonaux de cohabitation pacifique et à la cohésion sociale notifié par les autorités administratives	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
2. Sensibilisation des agropasteurs sur la gestion saine des conflits et à la consolidation de la paix	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
3. Formation des chefs traditionnels sur la bonne gouvernance	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
4. Appui les OP aux connaissances des textes des bases	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	500 000	50 000	450 000	Etat et partenaires	2022	1 an
5. Formation des OP sur leur bon fonctionnement, l'alternance et à rendre comptes aux membres	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	500 000	50 000	450 000	Etat et partenaires	2022	1 an
6. Sensibilisation de la population sur l'importance de la cohésion sociale, la justice et de la gestion non-violente des conflits	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC, et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
TOTAL			5 000 000	500 000	4 500 000			

CONCLUSION

La nouvelle donne politique du gouvernement tchadien dans la stratégie de développement, est le transfert de responsabilités pour la population à la base. Les communautés doivent devenir de véritables promoteurs de développement de leur terroir. C'est ainsi que la communauté du canton Maraoné s'est résolument engagée pour l'élaboration de son PDL.

Le présent travail, est le résultat d'une action participative à tous les niveaux. C'est de diagnostiquer les maux qui minent le canton. Cela a mis l'accent sur l'état des lieux du canton à travers une description de ses composantes physiques, sociales et économiques. Il résulte du diagnostic non exhaustif établi, que le canton a un potentiel naturel assez riche et des conditions sociales favorables pour un développement à la base.

Le diagnostic des problèmes liés aux différentes composantes a permis de cerner les vrais problèmes qui minent le canton et tenter de leur apporter des solutions idoines pour permettre au canton Maraoné d'amorcer son décollage économique.

Le PDL a été élaboré en vue de constituer un début de solutions à certains problèmes très saillants observés dans le canton.

Les activités se sont déroulées dans une logique de renforcement de la responsabilité de la population du canton Maraoné pour gérer leur propre affaire au niveau local.

La réussite de ce plan de développement d'une durée de quatre(4) ans sera gage de dynamisme des structures mises en place.

La population toute entière qui s'est mobilisée pour l'élaboration de ce PDL. Cette mobilisation doit continuer également, pour la mise en œuvre après sa validation. C'est le moment pour les fils et filles du canton se donne pour chercher des projets porteurs.

Mercredi, 05 avril 2022

A Monsieur le Préfet
Président du CDA du Département de
DAR TAMA

Objet : *lettre d'information sur le choix de quatre(4) nouveaux cantons*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une lettre d'information sur le choix de trois (3) nouveaux cantons de la cinquième vague du département que le Projet d'Appui à la Structuration, l'Animation et la Planification Locale dans les Provinces de Wadi Fira et Ouaddai (PASAP-WaFO) va commencer le processus d'élaboration des Plans de Développement Locaux. Il s'agit des cantons ci-après :

- Canton : Wilikouré dans la sous-préfecture de Guéréda Rural
- -Canton : Kolonga dans la sous-préfecture de Kolonga
- Canton : Maraoné dans la sous-préfecture de Kolonga

Cette lettre d'information est adressée au CDA en vue de solliciter auprès de lui un appui nécessaire nous permettant d'élaborer les PDL dans les dits cantons. .

En vous souhaitant bonne réception, Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef d'Antenne du projet

MADJINGAR MIENAN

République du Tchad
Présidence de la République
Ministère de l'Administration du Territoire
Et de la Décentralisation
Province de : Wadi Fira
Département de : Dar Tama
Sous-préfecture de : Kolonga

Unité – Travail - Progrès

Mercredi, 05 avril 2022

A Monsieur le Sous-Préfet
Président du CLA de la Sous-Préfecture de
Kolonga

Objet : *lettre d'information sur le choix de deux (2) nouveaux cantons*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une lettre d'information sur le choix de deux (2) nouveaux cantons de la sous-préfecture de Kolonga que le Projet d'Appui à la Structuration, l'Animation et la Planification Locale dans les Provinces de Wadi Fira et Ouaddai (PASAP-WaFO) va commencer le processus d'élaboration du Plan de Développement Local.

Il s'agit des cantons :

- Canton : Kolonga ;
- Canton : Maraoné

Cette lettre d'information est adressée au CLA en vue de solliciter auprès de lui un appui nécessaire nous permettant d'élaborer les PDL dans les dudit cantons. .

En vous souhaitant bonne réception, Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef d'Antenne du projet

MADJINGAR MIENAN

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
PROVINCE DU WADI FIRA
DEPARTEMENT DE DAR TAMA
SOUS-PREFECTURE GUEREDA RURAL

UNITE – TRAVAIL – PROGRES

Date 08 avril 2021

A
Sa Majesté Chef de Canton
De : Maraoné

Objet : *entretien sur la possibilité d'appui à l'élaboration du Plan de Développement du Canton*

Majesté,

Par la présente, le Chef d'Antenne représentant le Coordonnateur de la Fédération Al-Takhadoum vous demande de bien vouloir prévoir un temps d'entretien avec vous et vos collaborateurs le 09 avril 2022 à 10 Heures 00, à votre Palais afin d'échanger sur des sujets en rapport avec le développement de votre canton.

Veillez recevoir, Majesté, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef d'Antenne

MADJINGAR MIENAN

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION
PROVINCE DU WADI FIRA
DEPARTEMENT DU DAR TAMA
SOUS-PREFECTURE RURAL DE
CANTON

UNITE – TRAVAIL – PROGRES

Le 11 avril 2021

Le Chef de Canton

A

Tous les Chefs de villages du Canton

Objet : *Assemblée Générale Cantonale d'information sur les modalités d'appui à l'élaboration du Plan de Développement Local du Canton*

Messieurs les Chefs de Village,

Suite à un entretien que j'ai eu le ...avec le Chef d'Antenne représentant le Coordonnateur de la fédération Al-Takhadoum et qui portait sur les possibilités d'appui à l'élaboration du PDL de notre canton, vous êtes invités à l'Assemblée Générale du Canton (AGC), qui se tiendra le 14 avril 2022 à 9 heures. Lieu : palais du chef de canton de....

Veillez-vous faire accompagner chacun par un (1) homme et une (1) femme sachant lire et écrire, soit au total 3 personnes par village (y compris le Chef de village).

Les deux (2) personnes sachant lire et écrire en français ou arabe seront désignées par vote. Pour cela, il faut convoquer l'Assemblée Générale du Village (AGV) pour voter ces 2 personnes qui iront représenter le village à l'Assemblée Générale du Canton.

Le Représentant du Chef de Canton

MAGDOUM OUSMAN DJIMA

Procès-verbal d'installation de l'ADC

L'an deux mille vingt-deux et le 25 mai, s'est tenu un atelier cantonal de lancement du processus d'élaboration du Plan de Développement local regroupant, les acteurs locaux à savoir les autorités locales, les notables du Chef de canton, les représentants des Organisations de Développement villageoises (ODV) et les personnes ressources au chef-lieu du canton

Etaient présents **78** participants parmi lesquelles **37** femmes (Cf. la liste des présences en annexe).

Parmi les points abordés lors de l'Atelier cantonal de lancement du processus d'élaboration du PDL, il figure en bonne place la mise en place du bureau Exécutif de l'ADC/CCD et la désignation des Animateurs locaux.

Trois (3) points ont été débattus lors de l'AG liés à la mise en place de l'ADC/CCD

- Le rôle et tâches de l'ADC/CCD dans le processus d'élaboration du PDL
- Mise en place du Bureau Exécutif de l'ADC/CCD
- Divers.

S'agissant du premier point, l'Association de Développement Cantonale ADCD/CCD est une structure locale, chargée de piloter le processus de la planification locale à travers l'élaboration du PDL, elle joue le rôle d'interface entre la communauté et les partenaires de développement et le Comité Cantonal de Développement/CCD émane du bureau Exécutif de l'ADC .

Spécifiquement, l'ADC/CCD doit :

- Coordonner et faciliter le processus d'élaboration,
- Défendre le PDL au niveau du Comité Départementale d'Action en vue de sa validation,
- Diffuser et promouvoir le PDL à tout le niveau,
- Appuyer la mise en œuvre des projets issus des PDL ;
- Appuyer et encourager la mobilisation des contreparties pour le cofinancement des projets,
- Suivre et évaluer les actions mise en œuvre,
- Capitaliser la documentation sur le processus d'élaboration en vue de son appropriation et de la pérennisation des actions de développement du canton.

N.B : Les quatre premiers membres sont membres de Comité Cantonal de Développement/CCD.

A la sortie de cette Assemblée Générale, les personnes ci-dessous citées sont élues en unanimité membres du Bureau Exécutif de l'Association de développement cantonale/CCD.

Il s'agit de :

Canton : Maraoné

Date : 25/05/2022

N°	Nom et prénoms	Fonction	village	Contacts téléphoniques
1	Yaya Haroun	Président	Kekerké	66 65 76 21
2	Mahamat Abdoulaye	Vice-président	Ililigué	66 10 92 53
3	Bechir Abdoulaye	Secrétaire général	Erdigué	66 13 43 98
4	Yaya Ismael	Secrétaire général adjoint	Karka	65 04 44 11
5	Ibrahim Adoum	Trésorier général	Gossa	66 13 28 82
6	Achta Idriss Oumar	Trésorière adjointe	Kekerké	68 57 14 15
7	Yaya Abdelkerim Yacoub	Chargé de matériel	Kitré	63 07 79 82
8	Mariam Ibrahim	Chargée de matériel	Kourdoufal	60 24 71 13
9	Hassan Haroun	Commissaires aux comptes	Touré	63 88 80 62
10	Hawayé Ibrahim	Commissaires aux comptes	Karka	66 06 82 72
11	Alkhère Mahamat	Conseiller	Afita	60 22 11 42
12	Halimé Bechir	Conseillère	Kekerké	60 13 18 81
13	Alkhère Yaya Rahaman	Conseiller	Eya	63 62 66 60
Animateurs locaux				
1	Yaya Haroun	Animateur local	Kekerké	66 65 76 21
2	Saloua Abdoulaye	Animatrice locale	Karka	
3	Yaya Ismael	Animateur local	Karka	65 04 44 11

En foi de quoi, le procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Les participants

UDGV de : KARKA

N°	Fonction	Noms et Prénoms	Villages	Sexe	Contact téléphonique
1	Président	DAOUD IBRAHIM	KARKA	M	63 75 59 90
2	Vice- Président	YACOUB ISMAIL	HERKARAT	M	66 97 11 50
3	Secrétaire General	ABAKAR ISSAKH	WAYA- WAYA	M	62 97 89 43
4	Secrétaire Adjoint	GASSIM ISSAKH	IMARRA	M	62 84 56 99
5	Trésorier General	IBRAHIM ABAKAR	MOULLARKA	M	66 11 27 16
6	Trésorier Adjoint	ISMAIL YACOUB	GARFAGA	M	63 37 20 54
7	Chargé des matériels	KALTOUM MADOUL	HERKARAT	F	
8	Chargé des matériels	ADAM ASSIB	EMERGA	M	66 02 78 73
9	Conseillers	BAKHIT ASSIL	MOUDJINE	M	68 05 79 00
10		KERIM ISSAKH	IWINE	M	
11		KALTAMA AHMAT	KARKA	F	60 80 13 47
12	Commissaires aux comptes	ABDELRAHAMAN IDRIS	IMARRA	M	60 55 00 58
13		KHADIDJA HASSAN	HERKARAT	F	66 68 96 85

Liste des délégués thématiques de la grappe des villages de KARKA

N°	Noms et prénoms	Villages	Fonctions	Sexes	N° de Contacts
01	Abdoulaye Moussa	Touré	Elevage	M	62 81 43 67
02	Haroun Ibrahim	Karka	Agriculture	M	
03	Izzedine Hamat	Garfagna	Education	M	60 32 10 10
04	Bahar Idriss Yaya	Mabrouka	Environnement	M	63 60 22 83
05	Alkher Moursal	Touré	Santé et Nutrition	M	63 04 25 12

Grappe des villages : Bureau de l'Union de développement de grappe des villages DE KEKERKE :

N °	Fonction	Nom et prénoms	Sexe	village	Contact téléphonique
01	Président	Abdelkerim Adam	M	Maraone	66095548
02	Vice-président	Adam Ibrahim	M	Moukine	66502968
03	Secrétaire générale	Ibrahim Mahadjir	M	Abire	60493420
04	Secrétaire adjoint	Ibrahim Oumar	M	Chabaka	66129173
05	Trésorière générale	Sourma Djara	F	Kekerke	
06	Trésorier adjoint	Souleymane Adam	M	Mourra	66803497
07	Chargée des matériels	Kaltam Hammad	F	Kelisigue	
08	Charge des matériels	Yacoub Ibrahim	M	Kekerke	66485473
09	1 ^{er} conseille	Daoud Idriss	M	Erdigue	66097017
10	2eme conseille	Ibrahim Hassabalnabi	M	Maone I	
11	3eme conseille	Temere Attom	F	Mourra hadjar	
12	Commissaire au compte	Alladji Ibrahim	M	Maone	60714505
13	Commissaire au compte	Ousmane Issa	M	Maone II	92295208

Liste des délégués thématiques de la grappe des villages de KEKERKE

N°	Noms et prénoms	Villages	Fonctions	Sexes	N° de Contacts
01	Oumar Haroun Yaya	Aliléngué	Agriculture	M	65 77 27 71
02	Ibrahim Djouma	Kerkerké	Education	M	66 95 22 65

03	Issakh Idriss	Erdingué	Santé/ Nutrition	M	68 84 49 29
04	Haroun Issa	Touma Mahat	Elevage	M	66 20 16 68
05	Abdelkerim Adam	Maraoné	Environnement	M	66 09 55 48

Bureau de l'Union de développement de grappe des villages KOURDOUFAL

N°	Fonction	Nom et prénoms	Sexe	Village	Contact téléphonique
01	Président	ZAKARIA YAYA	M	KOURDOUFAL	60 55 16 44
02	Vice-président	MATAR ABDOULAYE	M	EYA	66 60 43 10
03	Secrétaire général	MAHAMAT ADOUM	M	BELENGUIT	60 48 15 77
04	Secrétaire adjoint	YACOUB OUMAR	M	GOURKOUME	68 01 21 66
05	Trésorière	HALIME ATTOM	F	BELENGGUIT	63 07 80 67
06	Trésorerie adjoint	SALEH AHMAT	M	DJARAONE	63 12 04 19
07	Charge des matériels	BIRTAO YESKO	M	ROUKOUM ARBA	66 58 87 05
08	Chargée des matériels	YAYA MAHAMOUD	M	KITIRE	60 27 02 82
09	1 ^{er} conseil	ALLAFOUZA MAHAMAT	M	ROUKOUM ARBA	66 98 02 13
10	2eme conseil	KALTAM ABDALLAH	F	EYA	60 60 05 51
11	3eme conseillère	HAMAT ADAM	M	MOURRA GOZ	
12	Commissaire aux comptes	ALKHER ABDOU	M	MAGUINE	65 47 30 68
13	Commissaire aux comptes	HAROUN ISSA	M	TOUMA	65 20 16 68

Liste des délégués thématiques de la grappe des villages de KOURDOUFAL

N°	Noms et prénoms	Villages	Fonctions	Sexe	N° de Contacts
01	Ibrahim Mahamat	Afita	Agriculture	M	60 22 11 42
02	Mahamat Abderaman	Kourdoufal	Santé/Nutrition	M	66 42 89 43
03	Yaya Abdelkerim	Kitiré	Elevage	M	63 07 79 82
04	Haroun Issa	Touma Hamat	Education	M	65 20 16 68
05	Mahamat Haroun	Belnéguit	Environnement	M	68 86 30 49

Listes des participants aux ateliers cantonaux :

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER CANTONAL DU LANCEMENT OFFICIEL

N°	NOMS ET PRENOMS	Village	FONCTION	SEXE	CONTACT
1	OUSMAN DJIMA	Kourdoufal	Madgoum	M	66 07 20 56
2	YAYA ISMAÏL	Karka	Leader des jeunes	M	65 04 44 11
3	ADOUMA ADAM	Karka	Magdoum	M	66 50 48 90
4	KAMAL HAROUN ABDOULAYE	Touré	Leader des jeunes	M	60 64 28 66
5	YOUSSOUF DJARMA ABDOULAYE	Karka	Chef de village	M	66 73 89 99
6	IBRAHIM ABDALLAH	Mouskiné	Chef de village	M	66 91 81 93
7	YOUSSOUF IBRAHIM ATTOM	Karka	Chef de village	M	66 50 29 68
8	IDRISS ABAKAR ABDOULAYE	Karka	Participant	M	66 70 01 23
9	SOULEYMAN ABAKAR ADOUM	Maguiné	Chef de village	M	68 48 18 16
10	IBRAHIM IDRISS ABDALLAH	Maraoné	Chef de village	M	60 24 06 46
11	SIDICK ADOUM ABDOULAYE	Ililingué	Chef de village	M	60 89 91 74
12	ADOUM ISMAÏL	Mourra Hadjar	Chef de village	M	62 59 30 38

13	YAYA ABDOULAYE	Kéresné	Adjoint chef de village	M	66 68 57 26
14	ADOUM ABDOULAYE ADAM	Erdingué	Chef de village	M	68 80 95 19
15	YAYA YOUSSEIF	Gossa	Chef de village	M	67 81 14 28
16	ABDALLAH YAYA ISMAÏL	Saboka	Participant	M	68 97 35 52
17	IBRAHIM OUMAR ISMAÏL	Saboka	Représentant des jeunes	M	66 12 91 73
18	BAHAR ADOUM ISSAKH	Kéresné	Chef de village	M	68 24 64 44
19	ADOUM ISSAKH	Ebré	Représentant des jeunes	M	66 36 33 67
20	ABDOU YAYA	Ebré	Chef de village	M	66 61 02 21
21	ABDOULAYE HAROUN ISMAÏL	Erdingué	Représentant des jeunes	M	60855269
22	MAHAMAT ABDOULAYE ABAKAR	Alilé	Président de l'APE	M	66109253
23	MAHAMAT ADAM IBRAHIM	Erdingué	Imam de la mosquée	M	62559894
24	KHAMIS ANNOUR	Erdingjué	Représentant des jeunes	M	69451214
25	ABDOULAYE MAHAMAT	Kekerké	participant	M	66068025
26	SOULEYMAN ABDOULAYE	Mourra Goz	Participant	M	65124444
27	YAYA ADAM IBRAHIM	Mourra Goz	Chef de village	M	66056915
28	ALKHER HAMAT	Afita	participant	M	65547849
29	ISASAKH YAYA ADAM	Afita	participant	M	66684267
30	ADOUM ATTOM	Afita	Chef de village	M	60493244
31	KHAMIS IBRAHIM	Kourdoufal	participant	M	
32	IBRAHIM MAHAMAT IBRAHIM	Afita	participant	M	60221141
33	ISMAÏL ABDELKERIM IDRIS	Touré	participant	M	66872205
34	MARIAM IBRAHIM YAYA	Kourdoufal	participant	F	60247113
35	HALIME BECHIR AHMAT	Kekerké	participant	F	60313881
36	HALIME IDRIS OUMAR	Kekerké	participant	F	
37	NAÏMA SOULEYMAN IDRIS	Kekerké	participant	F	62827131
38	ZENABA BAHAR ABAKAR	Kekerké	participant	F	
39	HALIME OUMAR ABAKAR	Kekerké	participant	F	
40	MARIAM IDRIS	Kekerké	participant	F	
41	ACHTA YAYA	Kekerké	participant	F	
42	HALIME DJOUMA HISSEIN	Kekerké	participant	F	98888342
43	MARIAM YAYA ISSAKH	Kekerké	participant	F	
44	ADAM IDRIS	Eya	participant	M	66802798
45	DJOUMA ABDOU	Goukoumé	participant	M	63876031
46	ISSAKH OUSMAN	Maguiné	participant	M	60409755
47	OUSMAN ADAM	Kitiré	participant	M	63077982
48	BRAHIM DJUBAL	Djaraoné	participant	M	63492077
49	ADOUM ADAM SOULEYMAN	Touma	participant	M	62807736

50	YAYA MAHADJIR	Belengret	participant	M	60449075
51	ZENABA ADAM	Kekerké	participante	F	60019181
52	HAWAYE IBRAHIM	Kekerké	participante	F	66514095
53	NOURA IDRIS	Kekerké	participante	F	69693041
54	ACHTA ABDOULAYE	Kekerké	participante	F	
55	KHADIDJA ISSAKH	Kekerké	participante	F	
56	KALTOUMA SOUMAÏNE YAYA	Kekerké	participante	F	
57	HAWAYE MAHADJIR	Kekerké	participante	F	
58	HALAWA MOUSSA	Kekerké	participante	F	
59	HALIME ADOUM	Kekerké	participante	F	
60	SOUMEYA ABDOULAYE	Kekerké	participante	F	
61	HALIME MAHADJIR	Kekerké	participante	F	65730261
62	KALTOUMA ADOUM	Kekerké	participante		95333317

Liste des participants à l'atelier cantonal de priorisation des projets

Canton : Maraoné Lieu : Kekerké

Date : 18/06/2022

N°	Nom et Prénoms	Village	Fonction	Sexe	Contact téléphonique
01	Yaya Ismail Idriss	Karka	Membre ADC	M	65044411
02	Yacoub Mahamat	Kheiria Sabakha	Participant	M	66624769
03	Matar Abdoulaye	Eya	Membre ADC	M	66604310
04	Abakar Mahamat	Eya	Secrétaire ADC	M	66096936
05	Mahamat Haroun	Belnequette	Membre ADC	M	68863049
06	Ibrahim Mahamat Ibrahim	Afita	Membre ADC	M	60221142
07	Mahamat Adam Yacoub	Belnequette	membre /ADC	M	60481577
08	Hamat Ismail Yaya	Sabakha	Chef de village	M	66129173
09	Souleyman Haroun	Karka	Participant	M	66068272
10	Bahar Idriss	Karka	Délégué éducation	M	63602283
11	Haroun Ibrahim	Karka	Membre ADC	M	
12	Bacharene Ali Adouma	Guéréda	Chef de service environnement	M	66755950
13	Abakar Abdoulaye Issacka	Guéréda	IDEN	M	66220256
14	Habib Ahmat Mahamat	Guéréda	Chef de poste élevage	M	66238251
15	Djasrabé Richard	Guéréda	Conseiller ANADER	M	66642045
16	Adoum Haroun Abdoulaye	Guéréda	Rpt MCD/Santé	M	66885074
17	Ali Adam Ousmane	Guéréda	Animateur	M	66505573
18	Madjingar Patrick	Guéréda	Chef d'antenne	M	66722453
19	Ibrahim Adam Abakar	Gosko	Trésorier	M	66321882
20	Yaya Haroun	Kekerke	Animateur local	M	66657621
21	Bechir Abdoulaye Haroun	Erdigué	Secrétaire	M	66134398
22	Allachi Ibrahim	Maoné	Adjoint chef village	M	63432948
23	Ousman Issa	Maoné	Adjoint chef village	M	66109253
24	Mahamat Adoulaye	Alilé	Participant	M	66109253
25	Zakaria Yaya Abdoulaye	Kourdoufal	Président/ADC	M	60551644
26	Oumar Haroun	Eloulougué	Délégué agriculture	M	66772771
27	Haroun Issa	Touma	Secrétaire	M	65201668
28	Alkheir Moursal	Karka	Membre ADC	M	63042512
29	Mahamat Adam	Kekerke	Participant	M	60313688

30	Hissein Abakar	Erdigué	Participant	M	66040042
31	Saleh Abdelkerim	Goukoumé	Participant	M	62132246
32	Issack Mahamat	Eya	Participant	M	60610551
33	Issack Idriss	Erdigué	Délégué santé	M	68844929
34	Zouleikha Nourène	Guéréda	Animatrice	F	60154029
35	Hawayé Youssouf	Kekerke	Participante	F	
36	Halimé Bechir	Kekerke	Participante	F	60313881
37	Fatimé Ibrahim	Kekerke	Participante	F	60480665
38	Kaltam Abdallah	Eya	Participante	F	